

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 12 FÉVRIER 2024**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 06 FÉVRIER** les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont été convoqués par Monsieur le Président, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

	<b>PROCÈS-VERBAL</b>
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2023
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR INFORMATION</b>
	Présentation de l'ESCAT
	<b>POUR DÉLIBÉRATION</b>
1	Installation d'un conseiller communautaire
2	Désignation d'un représentant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
3	Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
4	Budget principal – Ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2024
5	Attribution de subventions
6	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
7	Modification de l'intérêt communautaire
8	Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire
9	Désignation du référent déontologue pour les élus locaux
10	Attribution d'une aide financière forfaitaire à un interne en médecine générale dans un cabinet libéral sur le territoire de la CAB
11	Réalisation de la Véloroute de la Vallée de la Dordogne (v91) - Acquisition des bandes de terrain à Saint-Pierre d'Eyraud appartenant à Madame & Monsieur Feytout

12	Adoption du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ADO'ROC
13	Acquisition de terrain à Creysse pour extension de la Maison de Santé de l'Est Bergeracois-modification
14	Assainissement collectif - Protocole de fin de contrat – 2011/2022 - BERGERAC
15	Assainissement collectif – Protocole de fin de contrat – 2011/2022 – LA FORCE et PRIGONRIEUX
16	Assainissement collectif en régie- - Conventions de prestations de service avec les communes - Avenant
17	Adhésion - Transfert de la compétence obligatoire « protection du point de prélèvement » (bloc 6.31) - transfert de la compétence optionnelle eau potable (bloc 6.32) de la commune de Alles-sur-Dordogne au Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24)
18	Marché de travaux 2020-04 - protocole d'accord transactionnel n°1
19	Marché de travaux 2020-04 - protocole d'accord transactionnel n°2
20	Marché de travaux d'assainissement 2020-02 - protocole d'accord transactionnel
	<b>POUR INFORMATION</b>
	Décisions

**L'an Deux Mille vingt-quatre, le lundi 12 février à 18H00,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis dans la salle des fêtes de Lamonzie-Saint-Martin au nombre de 48, 51 et 55 en vertu de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 06 février 2024.

**PRÉSIDENT DE SÉANCE** : Monsieur Frédéric DELMARÈS

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Jean-Jacques CHAPPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Alain CASTANG, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE, Fatiha BANCAL, Marc LÉTURGIE(1), Jean-Pierre CAZES(2), Sébastien BOURDIN, Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR, Jean-François JEANTE, Dominique TREMBLET (représente Jean-Claude PORTOLAN), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE, Michaël DESTOMBES, Alain PRÉVOST (représente Pascal PRÉVOT)(1), Laurence ROUAN, Jean-Claude BONNAMY, Michel TERREAUX, Maryse ROCHE, Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE(1), Josie BAYLE, Christophe DAVID-BORDIER, Joël KERDRAON, Patrick VERGNOL, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Christine FRANÇOIS, Philippe PUYPONCHET, Florence MALGAT, Luc MAMMES, Jacqueline SIMONNET, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Marie-Hélène SCOTTI, Georges BASSI, Stéphane FRADIN, Anthony CASTAING, Céline BRACCO, Emmanuel GUICHARD(2), Cédric LOUGRAT, Hélène LEHMANN, Alain BANQUET, Catherine ARNOUILH, Joëlle ISUS, Lionel LACOMBE, Catherine TAVEAU.

**ÉTAIENT ABSENTS (avec procuration) :**

Serge PRADIER a donné pouvoir à Michelle DORANGE

Fatiha BANCAL a donné pouvoir à Alain CASTANG jusqu'à son arrivée, dossier n°3 « R.O.B. 2024 »

Christian BORDENAVE a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD

Jean-Louis DESSALLES a donné pouvoir à Emmanuel GUICHARD

Julie TÉJÉRIZO a donné pouvoir à Catherine TAVEAU

Fabien RUET a donné pouvoir à Hélène LEHMANN

Jean-Pierre FAURE a donné pouvoir à Lionel LACOMBE

Eric PROLA a donné pouvoir Jean-Pierre CAZES

Jacqueline SIMONNET a donné pouvoir à Christine FRANÇOIS jusqu'à son arrivée, dossier n°3 « R.O.B. 2024 »

Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Florence MALGAT

Gérald TRAPY a donné pouvoir à Josie BAYLE

Marion SERRA OGBONNA a donné pouvoir à Cyril GOUBIE

Corinne GONDONNEAU a donné pouvoir à Joël KERDRAON

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Daniel RABAT, Didier GOUZE, Adib BENFEDDOUL, Joaquina WEINBERG, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE.

(1) arrivés avant le vote du dossier n°1 « Installation d'un nouveau conseiller communautaire »

(2) arrivés avant le vote du dossier n°3 « Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 »

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Marie-Hélène SCOTTI

<b>Appel nominal</b>
----------------------

**Appel nominal :**

**M. le Président :** Chers collègues, prenez place. Bonsoir à toutes et à tous. Christophe, est-ce que tu as trouvé la personne ? Donc si Céline veut bien faire l'appel nominal, merci beaucoup.

**Appel nominal :**

**Mme Bracco :** Procède à l'appel.

<b>Désignation d'un secrétaire de séance</b>
--

**INTERVENTION :**

**M. le Président :** Merci beaucoup. Vous avez tous remarqué que vous avez une magnifique bouteille devant vous, elle vous appartient, donc elle est plus que consignée, elle vous servira tout au long des Conseils Communautaires pour éviter d'avoir des pichets, etc. Gardez-la et revenez avec pour des facilités de fonctionnement, mais aussi, on est dans la logique qui se développe aujourd'hui de l'économie circulaire et donc, on va réutiliser cette

bouteille. Ce n'est pas du gin, elle ressemble aux bouteilles de gin, j'ai été déçu quand j'ai goûté mais non, petit clin d'œil, elle ressemble fortement. Elles sont chouettes, merci le service communication de nous avoir gratifiés de ce cadeau.

Je dois désigner un secrétaire de séance, je vous propose Marie-Hélène Scotti. Pas de souci, merci.

Je veux remercier le Maire de nous accueillir dans cette salle. Thierry, si tu veux dire un petit mot d'accueil, rapide, je précise !

**M. Auroy-Peytou** : Je vous souhaite la bienvenue à Lamonzie, j'espère que vous avez amené tous vos couverts. Mes adjoints ont rempli l'eau, donc le vice-président à l'eau a rempli l'eau de Lamonzie dans ces bouteilles, Jean-Pierre Fray. Et donc après, à l'issue de ce Conseil, un apéritif vous sera offert par la Communauté d'Agglo. Les vins sont offerts par le Président et le repas par la municipalité. Et croyez-moi, j'espère que vous n'avez pas mangé à midi parce que derrière, ça travaille. Bonne soirée.

**M. le Président** : Merci Thierry, les odeurs transpirent déjà dans cette salle.

Je veux souhaiter la bienvenue à Madame Catherine Taveau parmi nous, qui est notre nouvelle conseillère communautaire, qui remplace dès aujourd'hui Lionel Frel, on va le voir dans les 3 premiers points de l'ordre du jour, à différentes fonctions. Bienvenue et bonne participation à nos travaux.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023**

**M. le Président** : Je dois vous faire approuver le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023.

Y a-t-il des remarques, des objections ? Je n'en vois pas, merci beaucoup.

Adopté à l'unanimité.

#### **Ordre du jour**

**M. le Président** : On a voulu vous proposer une motion de soutien aux agriculteurs et donc modifier légèrement l'ordre du jour, vous l'avez sur table.

Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Personne, merci beaucoup.

On regardera ça à la fin de notre séance. (*hors micro*) Tout le monde ne l'a pas ? Ça arrive. J'attends quelques minutes pour que vous ayez pu la découvrir pour reposer la question.

Je vous repose la question, pour ceux qui viennent de la voir là. Personne ne s'oppose à ce qu'on étudie cette motion en fin de séance ? Je ne vois pas de bras se lever. Écoutez, merci beaucoup. On va débiter ce Conseil Communautaire.

#### **Présentation de l'Escat**

**M. Perrin** : Bonsoir à toutes et à tous. Je vais vous proposer de faire un rapide état des lieux du site de l'Escat et essayer de dresser des perspectives sur l'évolution de ce site.

Pour revenir un peu à l'historique, je vous rappelle que ce site a été fermé par le ministère de la Défense en juillet 2014 ; c'est un site qui approvisionnait en vêtements et en mobiliers différentes unités militaires, et notamment une bonne partie des casernes situées dans la moitié sud de la France. C'était en fait une plateforme logistique de l'armée. En termes d'emplois, il y a eu 113 suppressions de postes de civils et 11 postes de militaires avec la mise en place d'un PLR, un Plan Local de Redynamisation, qui a permis de mettre en

partenariat l'État, la Communauté d'Agglomération, le Département et la Région, pour réunir des financements qui ont permis notamment, alors on parle de 8 millions d'euros mais une bonne partie a été fléchée sur le Parc Aqualudique. Dans le cadre de la reconversion du site, la CAB, naturellement, après beaucoup de négociations, s'est portée acquéreur du site en juillet 2015, pour un montant de 480 000 €. Donc ça c'est pour l'historique.

Sur les caractéristiques de ce site, on constate effectivement que c'est un site hybride et unique, 21 hectares de foncier, donc c'est un site d'une dimension représentative avec un peu moins de 60 000 m<sup>2</sup> de surface couverte, qui regroupe 10 bâtiments classiques et 7 bâtiments en structure légère. Sur le site, on peut revenir peut-être au plan du début, on a 3 espaces. Vous avez le premier espace qui est ici, avec les 4 maisons qui ont été vendues à l'association l'Atelier, pour héberger des réfugiés ; ensuite vous avez la partie centrale, la partie bâtie, avec toutes les surfaces de bâtiments qui accueillent actuellement des entreprises notamment ; et puis la partie sud, qu'on ne voit pas trop là, mais on la verra tout à l'heure, qui est en bordure de Dordogne, qui représente à peu près une unité foncière de 5 à 6 hectares, et qui est destinée à être valorisée.

Sur ce site, on peut aussi noter qu'on a installé 20 000 m<sup>2</sup> de toitures photovoltaïques. Ça c'est un partenariat qu'on a eu avec la société Tryba. On a constaté que les 4 toitures des 4 bâtiments étaient en très très mauvais état, il fallait les changer. L'investissement approchait les 1 million d'euros, donc on a trouvé une société qui a changé les toitures, a renforcé les charpentes et a installé des toitures photovoltaïques qui ont permis de rénover l'ensemble des toitures du site.

Quand on revient sur les avantages du site, on s'aperçoit qu'effectivement il y a beaucoup de foncier bâti, donc aujourd'hui c'est assez précieux. Il y a aussi toute une partie qui est non bâtie avec une surface foncière, comme je le disais tout à l'heure, libre d'environ 6 hectares. Les conditions d'installation qu'on peut mettre en place sont relativement attractives. Il y a une desserte ferrée, il y a la Voie Verte qui passe à l'extrémité sud du site, on est à proximité immédiate de la rocade ouest, et on a bien sûr la possibilité de mutualiser un certain nombre d'espaces et d'équipements.

Les contraintes, c'est un site assez important qui est situé dans une zone résidentielle, donc qui limite quand même la vocation du site ; l'accueil par exemple d'activités industrielles sur ce site est difficile, avec les nuisances de poids lourds et de bruit. C'est une contrainte qui est assez importante parce que les maisons, le tissu résidentiel est vraiment situé à proximité immédiate du site. Et je rajoute également qu'il y a aussi 2 établissements scolaires.

Sur le site, aujourd'hui, il y a à peu près une centaine de personnes qui travaillent, avec une trentaine d'activités installées, dont une vingtaine d'activités économiques. Là, vous avez la photo des principales installations d'activités. On peut peut-être faire un zoom sur le premier rectangle, L'Echoppe c'est un magasin de producteurs qui est situé à l'entrée du site, qui a été installé il y a à peu près 2 ans, qui commercialise pas mal de produits qui sont aujourd'hui fabriqués sur le site de l'Escat. On peut aussi noter la présence de la Périgourdine, c'est le grand bâtiment, je vous rappelle, qui avait fait l'objet d'un échange avec la ville de Bergerac, avec le bâtiment qui est situé à la gare. Ensuite, Akira Technologies c'est une société qui fait de l'usinage et qui fabrique des moteurs de compétition pour motos, mais ils travaillent également pour l'aéronautique. Après, je vais vite là, mais il y a tout ce qui peut constituer le pôle alimentaire autour de la Légumerie, avec la présence de Manger Bio Périgord, de la Cuisine Centrale, de l'Atelier des Maraîchers, une chocolaterie également et deux brasseries bio. À noter également l'installation d'une société, Green Gen Technologies, qui fabrique des contenants en matériaux biosourcés à base de fibres de lin. Donc c'est une société qui était installée à Toulouse, une start-up toulousaine, qui a travaillé sur un process à peu près 7 ans

et qui nous a sollicités pour installer une activité plus industrielle, pour se lancer dans la fabrication de ce type de produit.

Là, vous avez une illustration des activités qui sont situées sur le site. La première image, c'est ce qu'on appelle une teardrop, ce sont des petites caravanes qui sont aujourd'hui installées, la fabrication a commencé il y a à peu près un an. C'est l'exemple type d'une société à fort potentiel qui s'est installée sur le site et qui semble assez prometteuse. Mais vous avez également sur la photo l'exemple des bouteilles fabriquées en fibres de lin, qui sont extra légères et qui demandent peu de consommation d'énergie.

Je vais accélérer, on passe à la dernière. Les objectifs de reconversion du site. D'abord, conforter la création du Pôle d'Excellence Alimentaire, puisqu'avec la Légumerie on a eu la chance de pouvoir accueillir et attirer un certain nombre d'autres activités alimentaires. Construire une offre immobilière adaptée aux besoins et dédiée à l'accueil d'entreprises innovantes à fort potentiel de développement, comme je le disais, avec l'exemple notamment d'Akira Technologies, de Passion Concept ou de Green Gen Technologies dans le domaine de la transition écologique.

Et puis ensuite, le site nous a permis de proposer des solutions temporaires à des entreprises qui avaient des soucis conjoncturels en matière d'approvisionnement, c'est le cas de la Vinaigrerie Générale, à qui on a rendu service pendant 1 an et demi, 2 ans ; et Aquitab également, une société qui fabrique des pastilles de chlore, sachant que sur le site de l'Escat, il n'y a pas de fabrication de chlore, mais c'est une société qui s'est installée pour développer la fabrication de produits non classés. Et puis on réfléchit aujourd'hui à d'éventuels accueils d'autres types d'activités.

Les perspectives. On est dans un contexte de raréfaction foncière, je ne l'apprends à personne, donc effectivement c'est un site qui, de par ses caractéristiques, représente une opportunité pour accueillir de nouvelles activités. On souhaite, pour aller plus loin dans l'étude d'aménagement du site, lancer un schéma directeur stratégique et opérationnel de reconversion du site, en sachant que c'est : lancer une étude sur les problématiques d'aménagement du site et d'occupation, c'est travailler sur un modèle économique et travailler sur un modèle de gestion qui pourrait être une gestion soit directe, soit une gestion par une Société d'Économie Mixte d'Aménagement.

On a défini un programme de travaux, on parle de 6 millions d'euros sur 3 ans, ça concerne essentiellement les travaux basiques de réseaux, de voirie, avec une somme quand même importante, mais à l'échelle du site, je pense qu'on peut arriver à trouver un équilibre économique, surtout qu'on peut en plus réclamer des cofinancements sur l'aménagement de ce site. On a candidaté à la labellisation « Sites Clés en Main France 2030 », dans le cadre du programme Territoires d'Industrie, donc là ça peut aussi nous donner droit à un certain nombre de subventions.

Et puis je fais un petit point aussi sur les nouveaux projets. On parle de l'accueil des Restos du Cœur aujourd'hui, on parle d'activité de recyclage de matériel médical, pour laquelle on a une demande. On a aussi une micro yaourterie qui serait mise en place par la société Péchalou, et puis on parle aussi d'activité de transformation de châtaignes.

Ça c'est l'identité du site qu'on souhaite mettre en avant, avec des activités liées à la coopération alimentaire mais aussi aux transitions.

On passe à la suite, c'est l'image du site avec la partie sud, là qu'on voit de manière un peu plus nette, en bordure de Dordogne. J'en ai fini.

**M. le Président :** Merci Philippe. Deux mots très rapides, on y reviendra parce que c'est vrai que c'est un site qui, vous l'avez perçu, a une multitude de dimensions et offre une multitude d'opportunités. Opportunités ou pas, on peut se poser la question, parce que c'est vrai que

malgré tout, ça nous oblige, on a récupéré un patrimoine bâti, il faut l'entretenir, donc c'est un vrai sujet. Il faut créer des perspectives sur le foncier non bâti. Donc là, on a convenu qu'on a besoin d'être accompagnés, on doit se faire aider pour réaliser un schéma directeur sur ce site pour avoir un petit peu, on a plusieurs scénarii qui se proposent à nous, donc il faut qu'on trouve des arguties solides pour choisir. Donc ça, c'est un vrai sujet.

Deux-trois chiffres pour terminer, vous avez à peu près 170 000 €, la CAB perçoit 170 000 € de loyer mensuel. Annuel pardon, pas mensuel, ça serait trop beau. Donc ça veut dire qu'on a malgré tout des ressources. On a des locataires qui sont des associations, on est là aussi pour aider les gens, vous avez vu apparaître les Restos du Cœur, on abrite aussi les Archives de la ville de Bergerac. C'est un site qui permet aussi de pallier des manques immédiats et de répondre très vite à certaines situations. C'est vrai qu'il faut redimensionner tout ça.

Un exemple pour mesurer les aléas qui peuvent survenir. Vous savez, lors de la crise énergétique, les PME qui auraient pu bénéficier d'un bouclier tarifaire n'ont pas pu sur ce site, parce qu'on a un seul compteur. Après, on fait évidemment la ventilation en interne mais du coup, ça crée quand même un sacré problème pour les entreprises qui n'ont pas pu bénéficier de ce bouclier tarifaire. C'est la raison pour laquelle on prévoit, dans une urgence relative, des travaux d'aménagement qui sont indispensables. L'idée c'est de faire un budget annexe avec à peu près 2 millions d'euros de travaux par an sur 3 ans comme l'a dit Philippe, ce sont vraiment les choses minimales. Ça veut dire que la dimension, après, peut amener des investissements assez importants. Mais on voit bien qu'avec la proximité de la Dordogne et de la Voie Verte, idéalement placé à l'entrée de Bergerac, c'est un site qui offre de multiples possibilités. On y reviendra, à n'en pas douter.

Merci Philippe de cette présentation. On créera une Commission pour travailler dessus. L'ordre du jour est assez copieux. Oui, Hélène.

**Mme Lehmann :** Merci. Bonsoir à tous. Juste une question, pardon, sur les panneaux solaires, comment ça fonctionne ? Est-ce que c'est de l'autoconsommation ? Est-ce que l'électricité repart ? Elle est gérée par un privé ? Comment ça fonctionne ? Merci.

**M. le Président :** Alors, cette installation de panneaux photovoltaïques s'est faite alors qu'on parlait peu du photovoltaïque, c'était vraiment une discussion qui n'aurait pas lieu aujourd'hui en fait, les conditions seraient sans doute différentes.

Pour nous, à l'époque, la priorité c'était de rénover la toiture à moindre coût et donc c'est juste un échange. La société exploite et a financé les travaux. C'est juste cet équilibre-là... Alors je crois que c'est un peu plus, on parlait de 2 000 personnes desservies, 5-600 foyers, on est un petit peu dans cette fourchette-là. J'espère avoir répondu à ta question. Merci.

Je vous propose de débiter. Avant de passer la parole à Jean-Jacques, qui va nous présenter le détail de ce Débat d'Orientation Budgétaire, avant que nous puissions en discuter, je voulais revenir un petit peu sur quelques éléments, si Philippe veut bien nous diffuser le PowerPoint.

Je voulais vous donner quelques éléments de contexte par rapport à l'Agglo, vous le connaissez mais j'ai jugé utile de vous les remémorer. On ne va pas refaire le séminaire finance, ne vous inquiétez pas, mais juste quelques slides qui sont, à mon avis, assez éloquents et dont on a besoin pour bien comprendre tout ça.

Si on peut avoir la première image. Vous savez que nous sommes souvent évalués par rapport au coefficient d'intégration fiscale. C'est quelque chose d'assez important, ça montre le niveau des compétences qui sont transférées à l'Agglo. Vous savez qu'on fonctionne bloc communal et intercommunal, donc les compétences sont réparties essentiellement entre l'Agglo et les communes, et vous pouvez voir que la Communauté d'Agglomération est une

Communauté d'Agglomération très intégrée, 55,43 %, bien au-dessus de la moyenne régionale. Vous avez les 25 communautés d'agglomération de la région Nouvelle Aquitaine et on voit qu'on est très largement au-dessus de la moyenne, et nationale et régionale, de ces communautés d'agglomération. Pourquoi c'est important ? Parce qu'en fait, plus vous avez de compétences, plus il vous faut de moyens pour les assumer, ça se comprend aisément ; si vous avez des crèches, des centres de loisirs, c'est plus coûteux que si vous n'avez pas cette compétence, il faut évidemment des moyens pour les assumer. On est sur un territoire, mais ça tout le monde l'avait perçu, avec un potentiel fiscal relativement faible par rapport aux autres et on voit bien que la Communauté d'Agglomération se situe là en bas de l'échelle au revenu moyen par habitant, 319 € au lieu des 405 de la moyenne et un certain nombre sont au-dessus. C'est important à avoir en tête parce que ces deux effets cumulés nous montrent déjà la particularité de notre territoire qui, comme vous le savez, a, en son centre, une ville-centre importante et 37 communes rurales autour qui sont peu peuplées, peu développées économiquement.

Ensuite, un mot sur le foncier bâti consolidé par habitant en 2022, perçu par les collectivités. Histoire de se situer, quand je me regarde, je m'inquiète, quand je me compare, je me rassure. Mais on voit que malgré tout, le produit perçu par la Communauté d'Agglomération par habitant, on le ramène par habitant pour que ça nous parle un peu, on n'est pas tout à fait au milieu des 25 communautés d'agglomération, mais on est surtout en-dessous de la moyenne des 25 communautés d'agglomération, et ce malgré le fait qu'on soit une communauté fortement intégrée, c'est-à-dire qu'on a beaucoup de compétences. Et le fait qu'on ait un potentiel fiscal relativement faible nous amène, malgré quelquefois des taux un peu significatifs, à un résultat financier qui est un peu juste pour assumer toutes nos compétences.

Ensuite, on voulait vous présenter 2 slides que vous avez vus pendant le séminaire. Parce que gérer c'est anticiper, on essaie de le faire, donc on essaie de se projeter sur les produits de fonctionnement et au-delà des produits de la fiscalité ménage et des produits économiques, on a des dotations et des participations de l'État. Et on voit que ces dotations et participations de l'État, elles vont s'éroder significativement entre 2022 et 2028 puisqu'on va perdre, c'est la ligne en jaune, un peu plus d'un million d'euros sur la période par rapport à ces dotations. C'est un élément qui n'est pas neutre dans la prospective financière et c'est pour ça qu'on vous le souligne.

On va regarder les dépenses, ça, vous avez l'habitude, c'est le slide suivant. Ce sont les charges de fonctionnement vous connaissez ça, c'est pareil dans nos communes. Vous avez l'énergie et l'électricité qui ont passablement augmenté, qui vont continuer à le faire probablement, c'est estimé à 372 000 €. Les charges à caractère général qui, malgré tout, augmentent aussi de manière chronique ou linéaire, 1 213 000 €, et les charges de personnel, on n'y échappe pas, c'est à effort constant, à personnel constant c'est l'augmentation du GVT etc., et du coup on arrive à 3 130 000 €, ce qui fait quand même une différence très significative sur la période puisque sur les charges, on est à presque 5 millions d'euros cumulés, si vous cumulez ces 4 chapitres qui vont impacter notre budget. Alors quand on le regarde un petit peu avec attention, ça nous amène à se dire comment on va se situer par rapport à cette trajectoire. Pour revenir à la situation actuelle, ça c'était pour la projection, quelle est notre situation aujourd'hui ? Très rapidement, on voit que, on vous parle sans arrêt de l'épargne nette, vous savez ce que c'est l'épargne nette, c'est le dernier chiffre de la liste après l'épargne de gestion, l'épargne brute, c'est ce qui reste à la fin. Donc on voit que la Communauté d'Agglomération est assez solide, avec 94 € par habitant, vous voyez le Grand Périgueux à 68 € qui se situe juste au-dessus de la moyenne,

donc ça veut dire qu'aujourd'hui, il y a une situation qui est tout à fait honorable à la Communauté.

Ensuite, un autre slide, vous avez l'encours de dette par habitant, donc l'histogramme rouge est un petit peu haut, donc qui devrait être un tout petit peu en-dessous, vous voyez 532 € par habitant, la moyenne 546, le Grand Périgueux un petit peu dessus, grosso modo on est dans ce qui se fait dans les collectivités un peu comme la nôtre. Et je rappelle toujours le fait qu'on est une communauté, malgré tout, beaucoup plus intégrée que les autres, ça veut dire que ces chiffres-là sont aussi à pondérer par rapport à cet élément.

Les dépenses d'investissement, investissons-nous assez ou pas ou moins que les autres ? On n'est pas très loin de la moyenne par habitant, 146 € par habitant, le Grand Périgueux 158. Vous voyez, on est quand même un petit peu en-dessous, donc on n'investit pas trop peu, mais pas trop non plus. Il faut se dire que si on veut suivre le rythme de nos collègues et les collectivités de notre strate, il faut essayer de suivre ce train. L'encours de dette par habitant sur le budget principal, pour qu'on ait une vision assez claire, c'est 394 €, alors que la moyenne est de 437 €, on n'est pas très loin du Grand Périgueux.

Sur le délai de désendettement, on voit que la durée, les choses sont assez maîtrisées, vous avez le rapport entre l'épargne brute et la dette qui nous amène à une durée assez faible. Et puis, je terminerai avec le délai de désendettement, y compris les budgets annexes administratifs. Donc là, vous avez une photo assez claire de la situation de notre collectivité. Aujourd'hui, elle est bonne, elle est solide, elle va tenir le choc sur la période, mais cette situation masque quand même des faiblesses, il y a des faiblesses dans notre fonctionnement. Cette année, vous le verrez un petit peu plus loin, on a eu du mal à mettre en œuvre le programme d'investissement, donc vous verrez, il y a beaucoup de restes à réaliser. On a des services qui sont en souffrance, on a des difficultés à assumer les délais de paiement, on a des faiblesses sur les ressources humaines, etc. Pour atteindre ces objectifs, on a beaucoup maîtrisé le fonctionnement de notre collectivité. Et aujourd'hui, je vous en fais part, c'est un peu le message qu'on a délivré lors du séminaire, c'est qu'on est au bout de cette période, donc en fait il faut vraiment qu'on se pose la question, nous sommes à mi-mandat et qu'est-ce qu'on veut faire de notre collectivité ? Est-ce qu'on veut continuer à la faire avancer de manière significative ? Est-ce qu'on veut la doter des services supplémentaires qui nous manquent ?

On peut rentrer un petit peu dans le détail. On va devoir travailler de manière forte sur l'habitat, parce que le logement c'est un vrai sujet sur notre territoire, OPAH RR, OPAH RU, des moyens pour financer les opérations, un service digne de ce nom pour le faire fonctionner. Je viens de le dire sur les projets, il faut se doter d'un ingénieur supplémentaire pour faire aboutir nos projets et pour rendre un service plus important aux communes, répondre de manière plus rapide aux sollicitations de chaque commune. On a évidemment un vrai sujet sur la voirie, puisque vous nous avez fait part tous de vos inquiétudes sur le réseau routier, sur la nécessité d'une part de l'entretenir mieux au quotidien, c'est-à-dire de recréer, relancer une opération de point-à-temps de manière significative. Pour que vous ayez en tête, on faisait 100 000 m<sup>2</sup> de point-à-temps, on en fait 20 000 aujourd'hui, donc on en fait beaucoup moins que précédemment. On fait plus d'investissements, beaucoup plus, mais ce point-à-temps, il avait aussi son utilité, il permettait de faire patienter les routes en attendant de les refaire plus en profondeur, etc. Donc on est à la croisée des chemins. Oui, on peut continuer à fonctionner comme ça. On va se tendre de manière plus forte. Sur la période, ça va résister, mais vous aurez une insatisfaction sur le service rendu, on aura des fragilités sur le timing de la réalisation de nos investissements, ça va prendre du retard, ça en

a déjà pris un peu, est-ce qu'il faut aller plus loin, est-ce qu'il faut accélérer ? Je pense que oui.

Et puis, parallèlement à ça, on a un territoire qui, malgré tout, donne des signes de redressement. Je vais parler d'Eurengo tout simplement, vous en avez sans doute entendu parler, vous avez des gros programmes d'investissement sur Eurengo, Eurengo a accueilli 65 personnes en 2023, Eurengo va accueillir 100 personnes en 2024, 100 personnes en 2025 et probablement 100 personnes en 2026. Ce sont 100 familles à chaque fois. Ça veut dire qu'il faut des places en crèche, ça veut dire qu'il faut des médecins, ça veut dire qu'il faut du logement, ça veut dire qu'il faut accompagner ça. Si on n'arrive pas à accompagner notre économie locale, on va la freiner et on va la mettre en difficulté. Je crois que ce n'est pas notre rôle et, vous me voyez venir, je crois qu'il faut qu'on essaie de trouver des ressources supplémentaires pour accompagner ça. On en a beaucoup discuté en séminaire et le vrai débat qui va nous amener, alors ce n'est pas ce soir qu'on va décider, mais puisqu'on votera le budget le 2 avril, lors du prochain Conseil Communautaire, mais ça doit nous faire réfléchir. Est-ce qu'on continue à rester sur nos positions ? Elles vont se contracter, je viens de vous l'expliquer.

Alors j'entends parler de médiathèque, j'entends parler de..., on a évidemment envie de faire avancer notre territoire. La PPI, vous la connaissez, elle est entre vos mains. Quand on a un projet nouveau inattendu, acheter la maison de cabinet médical au Fleix, demain si on est tendu, c'est plus compliqué ! On a probablement conclu l'acquisition de terrains de chez Lespinasse à côté du Centre Événementiel aujourd'hui. Si la situation est tendue, comment ferons-nous ? Il y a toutes ces questions qui sont posées aussi.

Et puis, il y a un dernier point sur lequel je voudrais revenir très simplement, vous le sentez arriver, les taux de subvention vont être moindres sur nos projets en fin de période, on le voit sur les projections. Les autres collectivités sont aussi à la peine, la Région, le Département, etc. Donc il va falloir aussi qu'on se débrouille un peu plus nous-mêmes. Ça veut dire que moins vous avez de subventions, plus il faut solliciter d'emprunts ou plus il faut maintenir l'autofinancement. Vous savez qu'on fonctionne sur ces 3 piliers et c'est important d'y penser en amont.

Et puis pour terminer, je crois que ça serait aussi le moyen de donner un petit coup d'accélérateur sur cette année 2024, année qui a vu se dérouler en 2023 beaucoup d'intempéries, on pourrait faire un effort significatif sur la voirie, on pourrait, si on acceptait de toucher un petit peu au foncier bâti, c'est le sujet, vous le savez tous, on en a déjà beaucoup parlé en séminaire et en Conférence des Maires, ça nous permettrait de proposer de faire 1,8 million d'investissements supplémentaires en 2024 sur la voirie et puis, d'abonder nos fonds de concours de 700 000 €. Parce que c'est aussi le ciment de notre pacte communautaire, l'adhésion des communes aux projets qui se font beaucoup sur le centre-ville, et c'est tout à fait légitime, ça crée une vraie réciprocité. Et puis ces projets, ils sont importants pour notre territoire. Ce sont des projets d'écoles, ce sont des projets de cantines scolaires, ce sont des projets d'écoquartiers, ce ne sont pas des petits projets, ce sont des projets de développement qui permettent aussi de créer de l'attractivité sur notre territoire. Parce que cette attractivité, elle ne se résume pas à la ville de Bergerac, c'est l'ensemble de ce territoire qui crée de la cohésion et qui crée une offre.

C'est un des éléments forts du débat que nous aurons tout à l'heure. Je vais laisser Jean-Jacques nous présenter un petit peu plus en détail le contenu. Et puis après, on fera circuler la parole et chacun pourra s'exprimer, on pourra essayer de se répondre. Ça vous va comme ça ? Allez Jean-Jacques, merci.

## DÉLIBÉRATIONS

### Installation d'un conseiller communautaire titulaire pour la commune de Bergerac

D 2024 – 001

**RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Comme je le disais, bienvenue à Madame Taveau, avec l'installation d'une nouvelle conseillère communautaire, suite à la démission de Lionel. De facto, on vous propose de siéger dans 2 commissions, la commission communautaire Mobilité, la commission Santé.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à installer Madame Taveau dans ses fonctions.

Pas de commentaires, pas d'objections ? Il n'y en a pas. Adopté à **l'unanimité**

Est-ce que vous voulez prendre la parole pour nous dire un mot ? Allez-y.

**Mme Taveau :** Donc ça sera un petit mot. Je rejoins ce Conseil après 3 ans de fonctionnement. Donc vous accepterez, vous m'excuserez sur des choses quelquefois où je vais un peu intervenir, que je ne connais pas. Simplement, j'étais élue sur la liste municipale « Bergerac en Commun » et ensuite sur la liste départementale sur le canton de Bergerac 2. Et à ce titre, j'ai rencontré plusieurs maires qui se retrouvent ici puisqu'ils font partie de la CAB. J'ai été rattachée à 2 commissions, la Mobilité et la Santé, et à ce titre, j'ai lu, pour le Conseil, le Rapport d'Orientation Budgétaire qui m'a, 63 pages, intéressée. Et je peux dire, on en reparlera sûrement, mais j'ai été fortement étonnée par des choix qui ont été faits sur la Maison de Santé, par rapport à ce qui a été proposé et des choses dont on ne parle pas trop ; j'ai été aussi étonnée de ne pas voir de commission Environnement dans la CAB, dans les services, avec la nécessité d'artificialiser des sols supplémentaires sur la Maison de Santé alors qu'on a déjà un pôle ophtalmo sur Bergerac. Et puis, ça me fait passer à la mobilité parce que si je parle au Conseil Municipal de vélo, on me dit c'est à la CAB, si je parle à la CAB de vélo autre que la Véloroute, j'espère qu'on ne parlera pas que c'est au Conseil Municipal. Et je prends juste l'exemple de la Maison de Santé qui se déplace. Ça veut dire que quelqu'un qui allait en vélo ou à pied avant chez l'ophtalmo à Bergerac, maintenant, il ne pourra plus, sauf que ça peut être un danger et il atterrira peut-être directement à l'hôpital.

Et puis ensuite, j'ai été étonnée de trouver quelque chose, mais là ça m'a rassurée, de découvrir un budget important sur la scénographie de Quai Cyrano mais heureusement, j'ai vu qu'il y avait une grosse subvention. Parce qu'il y a un élément qui est important pour moi, et je le pose au Conseil, c'est l'importance de la médiathèque qui, j'ai pu voir, avait été complètement décalée et n'existera plus sur Bergerac, une médiathèque attirante et puis accueillante pour le quotidien de tous, alors peut-être moins de l'Agglo mais plus de Bergerac, qu'elle n'est a priori envisagée qu'en 2027.

Et je vais vous donner une information, et je terminerai là-dessus, très importante, c'est que l'école à Bergerac, en tout cas à Bergerac, va très très mal, de la maternelle au lycée, on a eu des échos qui sont arrivés, vers une nécessité de pratiquement classer les établissements en REP, voire REP +. Et en fait, vous ne le savez peut-être pas mais qu'actuellement, à la médiathèque, chaque classe primaire n'a le droit qu'à un créneau par an. Je répète, un

créneau par an pour aller à la médiathèque. Donc, je vous laisse méditer sur ceci, qui me semble, pour moi, totalement aberrant. C'était juste ce que je voulais dire en introduction.

**M. le Président** : Entendu. Vous êtes déjà rentrée dans le débat, c'était plus pour vous présenter. Il y a un certain formalisme quand même à respecter. On essaiera de le tenir Madame Taveau.

**Mme Taveau** : Je ne les connais pas encore, donc c'est ce que je vous ai demandé d'excuser.

**M. le Président** : Pas de souci.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

À la suite de la démission de Lionel FREL, conseiller municipal de Bergerac et conseiller communautaire, il est nécessaire de procéder à son remplacement au sein de l'assemblée délibérante.

L'article L.273-10 et notamment son 4<sup>ème</sup> alinéa du code électoral précise que le siège devenu vacant est pourvu par le premier candidat élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Catherine TAVEAU devient donc conseillère communautaire. Elle siègera dans les instances ci-dessous :

- Commission communautaire Mobilité
- Commission communautaire Santé

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à installer Catherine TAVEAU en tant que conseillère communautaire titulaire.

## **DÉCISION :**

Adopté par 62 voix pour.

<b>Désignation d'un représentant à la Commission Consultative des Services Publics Locaux</b>
---

**D 2024 – 002**

**RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président** : Le point numéro 2, avant de passer à la présentation de l'Escat, puisque je voulais qu'on vous accueille avant de présenter ce dossier, comme on fait souvent maintenant en introduction de nos Conseils Communautaires, il s'agit de désigner un représentant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Vous avez les noms des représentants et comme Monsieur Frel était représentant, on voulait proposer votre candidature à cette Commission, si ça vous va, et si ça va à l'ensemble du Conseil Communautaire.

Y a-t-il d'autres candidats ? Il n'y en a pas.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que Madame Taveau intègre cette Commission ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**, je vous remercie.

On va passer à la présentation du site de l'Escat, Philippe, et après on attaquera ce Débat d'Orientation Budgétaire et la présentation des sujets de l'ordre du jour.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Par délibération n° 2021-174 du 8 novembre 2021, Jean-Jacques CHAPELLET, Jean-Louis DESSALLES, Jean-François JEANTE, Lionel FREL, Thierry AUROY-PEYTOU ont été désignés pour siéger à la Commission Locale des Services Publics Locaux (CCSPL).

À la suite à la démission de Lionel FREL, il convient de désigner, par vote majoritaire, un délégué qui siègera dans la CCSPL.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Locales, le vote a lieu à bulletin secret sauf si le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée.

Les élus décident de voter, à l'unanimité, à main levée.

Le Président fait appel à candidature.

Un seul candidat : Catherine TAVEAU

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à désigner Catherine TAVEAU membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

## **DÉCISION :**

Adopté par 62 voix pour.

## **Rapport d'Orientation Budgétaire 2024**

**D 2024 – 003**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Merci Président. Bonsoir à toutes et tous. Je prends le point numéro 3, si je ne me trompe pas, qui est la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire. J'espère, pour ceux qui l'ont sorti, et qui était joint en annexe à cette convention, comme à mon habitude, je vais essayer de sortir des phrases ou des paragraphes les plus importants de ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour laisser de la place, bien évidemment, au débat qui s'ensuivra.

Si je suis à la page 3, au niveau introductif, qu'est-ce qu'on peut dire ? C'est que les efforts de gestion qui ont été réalisés depuis 2017 se traduisent dans les ratios financiers de l'Agglo. Le Président en a parlé tout à l'heure sur les slides qui vous ont été présentées. Cette gestion rigoureuse et exigeante permet à la CAB de répondre aux besoins des habitants, d'améliorer l'attractivité globale du territoire et de préparer son avenir. En 2024, nous prévoyons plus de 27 millions d'euros d'investissements, dont 11,5 sur le budget général, 5,5 sur le budget d'assainissement et 10 sur le Centre Événementiel. C'est un niveau d'investissements historique qui a des effets directs sur l'économie locale, avec de nombreuses entreprises du Bergeracois concernées par ces différents chantiers.

Ce qu'on peut souligner pour 2024, c'est l'accélération du Centre Événementiel. Concernant la culture et le sport, c'est la scénographie sur Cyrano et la finalisation des travaux qui sont déjà commencés. Au niveau de la santé, c'est une de nos priorités, Président, vous en avez parlé, pour permettre de lutter contre la désertification médicale. La voirie aussi c'est un point important sur lequel on doit se positionner cette année. Les questions environnementales sont au cœur de notre projet, notamment avec la qualité de l'eau. En lien avec l'environnement, on peut souligner la Légumerie et sa phase de fonctionnement à peu près régulier, voire montée en puissance. Sur la mobilité douce, on va poursuivre le développement de la Voie Verte. Et enfin, l'accompagnement financier aux projets portés par les communes, Président vous venez d'en parler, avec éventuellement l'abondement des fonds de concours.

Si tous ces investissements sont financés grâce à la gestion budgétaire rigoureuse que nous mettons en œuvre, une réflexion est nécessaire quant aux moyens pour financer ces nouveaux projets, les moyens utiles pour accélérer et sécuriser nos investissements, notre fonctionnement, particulièrement l'ingénierie. Pour mettre en œuvre nos projets rapidement, efficacement, pour les optimiser sur le plan juridique et financier, pour mieux gérer, entretenir notre patrimoine, il convient de doter la CAB de ressources précises et qualifiées.

Concernant, à la page 6, le Rapport d'Orientation Budgétaire, quelques éléments d'ordre juridique. Le ROB doit permettre au Conseil Communautaire de débattre sur les priorités de la politique intercommunale. Ce débat doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent le vote du BP. Le DOB ne fait pas l'objet d'un vote mais le Conseil va prendre acte de la tenue des débats concernant les conclusions de mes propos. Le rapport est ensuite transmis par le Président de la CAB aux communes-membres dans le délai de 15 jours à compter de son examen par l'Assemblée délibérante.

Concernant le contexte économique et financier de l'ordre mondial, et je vais faire le plus soft possible, on peut citer une croissance modérée en 2023 et une inflation élevée. Sur la zone euro, un ralentissement de l'inflation semble enclenché pour 2024. Maintenant que le prix de l'énergie est ancré sur un niveau élevé, l'inflation modérée pourrait arriver. Le Gouvernement prévoit 2,5 % d'inflation en 2024 et 2 % sur 2025.

Je passe rapidement à la page 12. Le rétablissement des finances publiques sera lent. Le déficit budgétaire national a dérapé à – 173 milliards en 2023 à cause d'une mauvaise rentrée de recettes fiscales. Et vous avez le tableau en bas de la page 12, qui fait état, année par année, du déficit de la France. L'État va devoir emprunter 285 milliards en 2024.

Concernant la loi de finances pour 2024, quelles sont les principales mesures qui concernent le bloc communal ? Les prélèvements opérés sur les recettes de l'État en faveur des collectivités territoriales, c'est une DGF en légère hausse en euros courants, mais une forte baisse en euros constants, si on tient compte de l'inflation. La DGF 2024 est fixée à 27,2 milliards d'euros, elle est abondée de 320 millions en 2024 par rapport à l'année

dernière. Mais malgré tout, la DGF s'effondre en euros constants. Pour la maintenir, il manque autour d'un milliard.

Concernant la loi de finances 2024, quels sont les articles qui intéressent plus particulièrement la Communauté d'Agglomération et ses communes-membres ? Les modalités du calcul du potentiel fiscal et du potentiel fiscal agrégé des EPCI à fiscalité propre sont modifiées en tenant compte de la suppression de la CVAE. Ainsi, la référence du produit de CVAE est supprimée et remplacée par une référence à la fraction de TVA fixée en compensation. Il est également fait référence à la fraction de TVA perçue par l'EPCI, qui sera calculée au prorata de la population du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la répartition.

Concernant la suppression de la CVAE, le projet de loi de finances modifie le calendrier pour les entreprises. En effet, cette suppression s'étalerait de 2024 à 2027 alors qu'elle était initialement prévue en 2 ans. Mais pour les collectivités, ça n'engendre pas grand-chose de complémentaire, dès 2023 on a perdu l'intégralité de la recette de CVAE qui a été compensée par la TVA. Cette fraction de TVA, concernant l'exonération de la CVAE, comprend une partie fixe qui correspond à la moyenne des recettes des années 2020 à 2023 et une part correspondant à la dynamique. Si cette dynamique prévue au niveau national est avérée, on a un retour de fraction de cette TVA.

Concernant le bouclier tarifaire et l'amortisseur d'électricité, la loi de finances prolonge ce bouclier pour l'exercice 2024. On a aussi une réforme des redevances des agences de l'eau. Notamment on a une redevance performance des réseaux d'eau potable et une redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif.

Je suis à la page 19. Coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales donc cette année, les pouvoirs publics appliqueront un taux de revalorisation de 3,9 % sur les bases des locaux particuliers et professionnels. Vous avez le tableau. L'année dernière on était à 7,1 %, cette année, on sera à 3,9 de revalorisation des bases.

Concernant la généralisation des budgets verts, la loi de finances généralise la démarche de budgétisation verte pour les collectivités territoriales et groupements de plus de 3 500 habitants. Ainsi, nous devons intégrer une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique », et ceci dès le compte administratif 2024.

À la page 20, concernant l'augmentation du FCTVA, le montant de fonds de compensation pour la TVA atteint 7,1 millions pour 2024, soit une hausse de 6 %. Sur la valeur locative des locaux professionnels, l'État a engagé une révision de la réforme des valeurs locatives en 2017 mais au risque de la réévaluation importante et d'augmentation significative de l'imposition, la loi de finances reporte cette prise en compte à 2025. Concernant la règle de lien entre les taux, la loi de finances assouplit les règles de lien entre les taux pour la TH sur les résidences secondaires, liés avec le foncier bâti, mais ceci sous certaines conditions. On a une pérennisation, une augmentation du fonds vert. Voilà sur des éléments de portée nationale.

Maintenant, je focalise un peu plus sur les orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et je suis à la page 22 concernant les évolutions 2024. Donc les projets de budget de la Communauté d'Agglomération ont pour objectif de maintenir une trajectoire vertueuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver une capacité importante d'investissement au service de l'attractivité de notre territoire. Ainsi, en 2024, près de 9,5 millions d'euros sont inscrits pour des opérations nouvelles d'investissement, auxquelles se rajoutent les 5,1 millions de crédits de report. En fonctionnement, on s'orienterait sur les recettes avec des écritures d'ordre à hauteur de 1 210 000 €, des produits de service sont estimés à 4 682 000 €. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui subira l'impact éventuel d'une hausse du coût du traitement de la part du

SMD3, celle-ci était évaluée à 5 %, ce qui nous demande d'aller chercher une recette de 9 980 000 €. En appuyant sur l'évolution de la TVA, celle-ci qui sera affectée à la CAB au titre de la TH, est revalorisée à 7 365 000 €. Le produit de TVA qui remplacera la CVAE est estimé à ce stade à hauteur de 2 865 000 €, soit un total de TVA de 10 170 000 €. Le produit de TASCOM attendu serait à hauteur de 1,5 million et les IFR pour 294 000 €. Concernant le FPIC, un montant de 873 000 € est prévu. Les taxes affectées, que sont la taxe GEMAPI, la taxe de séjour, sont estimées respectivement à 215 000 € et 260 000 €. Le reversement du budget annexe TUB vers le budget principal, pour financer le transport scolaire, est prévu à hauteur de 700 000 €. L'ensemble des recettes comptabilisées au chapitre Impôts et taxes devraient se situer autour de 38 775 000 €. Il se pose néanmoins la question, mentionnée en fin d'introduction, des moyens nécessaires pour conserver une trajectoire vertueuse, tout en mettant en œuvre rapidement nos projets et en en prévoyant de nouveaux avec une ingénierie suffisante. Président, vous en avez parlé dans vos propos introductifs.

Concernant les dotations et les participations, on prévoit 4 913 000. Les participations des autres organismes tels que la CAF ou la MSA sont évaluées à 2,8 millions.

Sur les dépenses, le montage du budget 2024 s'oriente vers des charges générales à hauteur de 8 550 000 € ; des dépenses de personnel de 16 555 000 €. Ce chapitre, tous les ans, est impacté par le GVT, l'augmentation du point d'indice de 1,5 % en année pleine, l'attribution de 5 points d'indice pour les agents depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et le versement de la prime de pouvoir d'achat pour 53 000 €. Des efforts de renforcement des effectifs de la CAB à la suite du séminaire finances du 26 janvier seront à mener, Président, vous en avez parlé tout à l'heure.

Concernant les atténuations de produits, 7 269 000 sont prévus, avec une DSC qui est maintenue à 400 000 € et des Attributions de Compensation versées aux communes pour 5 380 000 €. Le FNGIR devrait se situer à hauteur de 857 000 € et il faut souligner que la retenue qui avait été faite au niveau du produit de fiscalité perçu juste avant la hausse du taux de TH en 2018, c'était ces 1 150 000 que l'on traînait sur notre budget depuis pas mal d'années. On a fait un premier versement de moitié en 2023, le solde sera porté en dépenses cette année à hauteur de 560 000.

Au chapitre 65, le montant des subventions aux associations est maintenu au même niveau que l'année dernière, soit presque 600 000 €. La participation 2024 à l'EPIC Quai Cyrano est inscrite à hauteur de 300 000 €. Le versement des subventions d'équilibre aux budgets annexes est provisionné à hauteur de 2 200 000. Les dotations aux amortissements représenteraient presque 5 millions d'euros. Une attention particulière sera portée au montant des frais financiers liés aux nouveaux emprunts et à leur dimensionnement, compte tenu des projets à réaliser, 675 000 € sont inscrits pour régler les intérêts de la dette sur 2024 au niveau du BP.

Concernant les projets d'investissement que porterait ce budget, les restes à réaliser s'élèvent à 5 128 000 et en face, les recettes à réaliser, à percevoir, à hauteur de 2 860 000. Parmi les projets dans les restes à réaliser les plus importants, les fonds de concours aux communes, cumulés sur plusieurs exercices, il faut noter 1 440 000, l'extension de la Maison de Santé de l'Est Bergeracois 596 000, et la création du giratoire à Lanxade, qui avait été déjà planifié en 2023 mais qui sera réalisé concrètement en 2024, 480 000. Les opérations d'équipement pour 2024 les plus importantes, les fonds de concours aux organismes, 1 065 000, dans lesquels on va doter les communes, les 500 000 € qui sont mentionnés sont soumis à variation puisque, Président, vous en avez parlé, on en a débattu lors du séminaire finances, qui pourraient peut-être être abondés. Concernant les véhicules et matériels roulants 225 000 sont programmés. Sur la scénographie Quai Cyrano, 648 000, une partie

des factures ont commencé à être payées, ça sera le solde sur 2024. Le centre de loisirs de Toutifaut, 500 000 € sont prévus en travaux. Et la voirie, là aussi, les 2,4 millions qui sont inscrits aujourd'hui vont être modifiés sûrement et abondés au moment du vote du budget d'ici un mois. Les travaux sur les bâtiments communautaires, 600 000 € sont prévus. Les financements de tous ces projets seront assurés par l'autofinancement de l'Agglo, mais également par l'emprunt et la recherche de subventions, pour lesquelles un suivi plus transversal sera mis en place. Le remboursement en capital pour 2024 s'élèvera à 2 050 000. Concernant les perspectives financières de la CAB, ça a été un peu abordé dans les slides introductifs. Une étude prospective a été menée et présentée aux élus le 26 janvier dernier. Le contexte national actuel devrait avoir des répercussions importantes sur les dépenses de la CAB, notamment en 2024, liées à l'inflation, l'augmentation des dépenses d'électricité, la masse salariale et notamment l'augmentation de la subvention d'équilibre pour le budget du Parc Aqualudique. Ces hausses de dépenses de fonctionnement doivent être financées pour partie par la croissance de la TVA, conformément aux hypothèses de la loi de finances, ainsi que la revalorisation des valeurs locatives des particuliers comme des professionnels. Cependant, l'ensemble de ces hypothèses conduit in fine à une dégradation de l'épargne brute, dégradation toutefois contenue autour de 6,3 millions. Le financement de ces investissements, je suis à la page 26 pour ceux qui me suivent, grâce au maintien de son épargne nette et à la perception de la FCTVA et des subventions, la CAB pourrait financer son programme d'investissement à hauteur de 49 millions d'euros, avec un recours limité à l'emprunt de l'ordre de 13 millions en cumulé sur les 5 années à venir, ce qui nous ferait un investissement de 2,6 millions par an. Ce recours à l'emprunt sera très légèrement supérieur à l'emprunt, expliquant ainsi une légère augmentation de notre encours de dette sur la période, mais qui resterait en deçà de l'encours qu'on avait initialement en 2021. Sur la page 27, un scénario alternatif a également été envisagé sur la recherche de moyens financiers supplémentaires. Cette hypothèse est articulée autour de 3 axes : amélioration du fonctionnement de la CAB ; meilleure gestion du patrimoine communautaire ; et développement de nouvelles missions et réalisation de notre PPI. Les impacts financiers qu'elle générerait entraîneraient une dégradation de la situation de l'Agglo et de ses ratios, s'il n'y avait pas de recettes supplémentaires dans le recours au foncier bâti. A la page 28, vous avez la PPI, pour ceux qui l'ont vue, je vais la passer en vitesse.

J'en arrive à la page 31, sur la maîtrise de l'endettement, avec un tableau qui nous montre le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui est de 46 710 385 €, tous budgets confondus. Cette dette globale ne présente pas de risque particulier puisqu'on est à 66 % sur des produits à taux fixe et 17 % sur des produits adossés au livret A. Elle reste donc très peu exposée aux fluctuations des taux. Son taux moyen est actuellement de 2,53 %, avec une durée de vie résiduelle de pas tout à fait 17 années. Au cours de l'exercice 2023, 2 contrats d'emprunt étaient souscrits pour le budget principal et 3 sur des budgets annexes.

Je passe à la page 35 sur la capacité de désendettement. Vous en avez parlé Président tout à l'heure, il correspond au nombre d'années théoriquement nécessaires à une collectivité pour rembourser l'intégralité de son stock de dette, si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement fait par l'épargne brute. Et vous voyez que dans le tableau, on est autour, pour 2023, de 3 ans et demi pour rembourser notre stock de dette.

Les effectifs communautaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les effectifs permanents qui impactent le budget de la CAB sont de 328 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Monsieur le Maire de Bergerac, vous posiez la question au séminaire finances, vous avez aujourd'hui la réponse, 328 agents. Les éléments d'évolution des agents en 2024, vous avez le tableau des effectifs. Ceci s'explique par la politique de non remplacement systématique des agents partis. Et il y a

aussi la délégation de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers au SMD3 à partir du 1<sup>er</sup> février de l'année passée, qui a eu pour conséquence le transfert de 24 agents, c'est pour ça qu'on a un effectif qui a drôlement baissé de 23 par rapport à 22.

Concernant les dépenses d'évolution de personnel, depuis 2017, pour 2023 on était à 15 963 000 €, aucun agent n'a bénéficié d'un logement de fonction et 2 agents ont bénéficié en 2023 d'un véhicule de fonction. Concernant le temps de travail de nos agents, à la page 39, vous voyez que tout le monde respecte le décret national des 1 607 heures/an. Concernant les départs en retraite, en 2023 nous avons eu 13 départs et en 2024, 15 seraient prévus. Concernant les mutualisations avec les communes-membres, il n'y a pas de mutualisation à proprement parler, mais quand même on peut citer les notions de groupement de commandes avec les communes et les conventionnements avec les communes, les coopérations culturelles, les interventions périscolaires, les interventions sur la voirie, les interventions sur les compétences assainissement et l'animation du réseau des secrétaires de mairie. Voilà pour le budget global.

Je passe sur les budgets annexes, et notamment les budgets économiques d'immobilier d'entreprise.

À la page 41, sur la zone d'activité de Bouniagues, 3 000 € d'études seraient prévus cette année et la vente d'un lot de 2 000 m<sup>2</sup> est envisagée.

Sur la Tour Ouest, 2 000 € d'études sont prévus et la vente d'un lot de 3 000 m<sup>2</sup> devrait se finaliser pour une recette de 54 000 €.

Sur la zone d'activité des Sardines, en 2024, 878 000 € sont prévus pour l'acquisition de 8,6 hectares supplémentaires et 100 000 € pour la réalisation d'études. Les 2 actes d'acquisition ont été signés en janvier et en décembre pour le premier.

Au niveau du Pôle Industriel de la Poudrerie, 3 000 € d'études sont prévus et 5 000 € de travaux sont envisagés.

Sur la zone de Cablanc, 3 000 € sont prévus cette année pour la réalisation d'études techniques. 4 lots devraient être cédés sur cette zone, avec quasiment 200 000 € de recettes.

Sur les Galinoux, le site accueille une entreprise de conception électrique dans les bâtiments, un loyer annuel de 76 000 € est perçu à ce titre et cette année, on a prévu 1 000 € d'études et 30 000 € de travaux en investissement pour l'extension du parking de cette entreprise WA Conception qui l'occupe.

À Lanxade, 5 000 € d'études sont inscrits et 15 000 de travaux, pour finaliser les accès et les réseaux électriques. Pour mémoire, sur la nécessité de réaliser un nouveau giratoire sur cette route départementale, la décision a été prise de faire porter cette opération sur le BP, ce sont 480 000 €, qu'on a cités tout à l'heure dans les restes à réaliser.

Sur la zone de Saint-Lizier, 615 000 € sont prévus pour l'acquisition de terrains, 30 000 € d'études, 50 000 € de travaux et 15 000 € de frais divers aussi. Concernant la Légumerie, vous avez globalement les dépenses de fonctionnement, que l'on évalue à 361 000 €, et les recettes de fonctionnement qui seraient évaluées à 312 000 €.

Sur le budget annexe des TUB, en dépenses de fonctionnement, on peut citer, pour les postes les plus importants, les charges à caractère général, le reversement du versement mobilité vers le BP de 750 000 €, et les charges de personnel qui sont estimées à 750 000 €. Concernant les recettes sur le fonctionnement de ce budget annexe, on a, pour le plus important, le produit du versement mobilité estimé à hauteur de 1 750 000 €. Sur la section d'investissement de ce même budget annexe, 264 000 € seraient ouverts pour l'acquisition de matériel. Le financement de ces investissements se ferait par la mobilisation de l'autofinancement de ce budget annexe et éventuellement le recours à l'emprunt.

Sur le budget annexe Assainissement Non Collectif, qu'on appelle communément le SPANC, les dépenses sont évaluées cette année à 197 000 € et les recettes à 213 000 €.

Le budget annexe du Parc Aqualudique, des ajustements seront recherchés dans le fonctionnement afin de maîtriser les dépenses et d'optimiser les recettes, en développant notamment le panel d'activités proposées, peut-être un peu plus rémunératrices. Sur les dépenses, on estime une globalité à 1 886 000 €, les recettes c'est 300 000 € et une subvention d'équilibre provenant du BP viendra alimenter le fonctionnement, afin justement de mettre à l'équilibre ce budget annexe.

Le budget annexe Centre Événementiel, qu'on a ouvert récemment, donc l'attribution du marché global de performance a été notifiée en 2023, pour un montant de 14 376 000 € HT. Le fonctionnement de l'ouvrage est actuellement à l'étude. La gestion de l'équipement par une DSP est actuellement envisagée et la recherche d'une AMO pour accompagner le lancement de cette DSP est en cours. Concernant les dépenses, en investissement, les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 10 160 000 € et les recettes sont constituées essentiellement par une avance sur les subventions attendues et le recours à l'emprunt.

Les budgets annexes eau et assainissement, concernant l'eau potable, au cours de décembre 2023, nous avons clôturé les 2 budgets annexes eau. Le transfert des résultats de ces budgets annexes a été voté. Au cours de ces séances, nous avons aussi adopté les procès-verbaux de mise à disposition de tout le patrimoine.

Concernant la compétence Assainissement Collectif, on peut dire qu'un nouveau contrat de Délégation de Service Public a été conclu entre la CAB et la société Véolia le 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 8 ans. Afin de respecter l'arrêté préfectoral de mise en demeure, la CAB va poursuivre son programme de suppression des rejets d'eaux usées de la commune de Bergerac, avec une inscription de 2,8 millions hors taxes sur la période 2023-2025. Les études diagnostiques des systèmes d'assainissement et analyse de risques de défaillance des communes de Gardonne seront lancées en 2024. Et il est à noter que l'Agence de l'eau subventionne ces études à hauteur de 50 %. Concernant les dépenses de ces budgets, on prévoit 3 724 000 € et en recettes 3 805 000 €. A ce stade, en investissement, 300 000 € sont prévus pour la réalisation d'études et 3 millions pour les nouveaux travaux. Les restes à réaliser en dépense s'élèvent à 2,8 millions et pour les recettes, on est à 3 millions en attente de recettes. Ces investissements sont financés par de l'autofinancement, par des subventions et par le recours à l'emprunt sur les amortissements in fine. Le programme PPI sur l'assainissement est joint en annexe.

Voilà Président ce que je peux dire sur la présentation de ce ROB, j'ai été le plus soft possible pour laisser la place au débat.

**M. le Président** : Merci Jean-Jacques, comme toujours très clair et assez court. Mais il y a des choses qu'on est obligé de mentionner. Ecoutez, j'ai envie de vous dire, vous avez la parole. Qui veulent se lancer ? Y a-t-il des questions, des interventions ? Oui, Hélène.

**Mme Lehmann** : Merci. Alors j'ai quelques petites questions techniques d'abord et après une remarque plus générale sur le ROB. Déjà une explication sur la différence entre euros courants et euros constants, en quoi ça pénalise la CAB ? Donc si on pouvait avoir cette explication.

Après, je voulais demander sur le Programme Pluriannuel d'Investissement pourquoi on voit qu'il y a une baisse en 2027 sur tout ce qui est investissement GEMAPI eaux pluviales. Il me semble que j'ai vu ça. Je voulais demander si la CAB était concernée, parce qu'à un moment c'est évoqué dans le ROB, par le soutien de l'État, par rapport au prix de l'énergie, et de l'électricité notamment.

Sur les Nébouts, il y a 148 000 € qui sont annoncés en investissement, je voulais savoir est-ce que ça concerne la réfection de la serre ou d'autres choses ?

Et après, des remarques quand même sur les restes à réaliser qui sont importants, qui augmentent d'ailleurs, entre 2022 et 2023 ; en 2022 on était à 3 millions et en 2023 plus de 5 millions. Donc ça c'est quand même un peu une inquiétude parce que ça vient se rajouter après, les retards un peu s'accumulent, c'est peut-être par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure concernant les difficultés des services à assurer le suivi. C'est ma question.

Une question sur les travaux de voirie aussi, savoir un petit peu quelle est la marge qui a été dégagée, on va dire, par l'augmentation, enfin par la fiscalisation de ce budget-là, de ce financement-là. Est-ce que l'augmentation de la somme consacrée a été mangée par l'inflation, c'est-à-dire les augmentations des coûts des matériaux et des prix des entreprises ? Ou est-ce qu'on arrive vraiment à dégager une marge intéressante pour faire plus de travaux de voirie ?

Sur l'échéance du stade d'eaux-vives, moi le regret que j'ai, c'est quand même la voirie de la route de Bordeaux, l'accessibilité niveau vélo, l'échéance 2027-2028 me paraît quand même très loin. Et je regrette aussi un petit peu, sur les transports, que ce ne soit pas abordé dans ce ROB, c'est-à-dire qu'aujourd'hui moi j'ai quand même des remontées par exemple sur le transport pour les personnes à mobilité réduite, des personnes qui n'arrivent pas à y accéder parce qu'apparemment il n'y a pas suffisamment de place. Je pense que c'est un sujet sur lequel il faudrait qu'on se penche, sur les lignes de la navette, les lignes de bus régulières. Est-ce qu'on pourrait avoir un point spécifique en Conseil Communautaire pour nous donner les fréquentations ? Et peut-être de manière plus générale, avoir quelque part, d'une certaine manière, un comité des usagers pour qu'on puisse avoir l'avis un peu des utilisateurs de ces transports, un petit peu dans l'esprit de ce qui se fait au niveau de l'hôpital avec la Commission des Usagers, qui permet finalement à l'hôpital, en tout cas service public, de pouvoir étudier les plaintes, les réclamations, avec des représentants des usagers et pour pouvoir améliorer la qualité des services qui sont rendus à la population. Je vous remercie.

**M. le Président** : Je vais laisser Jean-Jacques peut-être commencer à répondre. Peut-être Pascal sur les Nébouts, s'il te plaît.

**M. Chapellet** : Oui, Madame Lehmann, juste pour répondre sur, je n'ai pas tout noté au niveau de vos questions, entre les euros courants et les euros constants. L'État, l'année dernière a donné une dotation de X, cette année il rajoute mettons 200 millions sur la dotation de l'année dernière, ça c'est l'euro courant. Mais si vous mettez l'inflation, vous vous rendez compte que la somme ajoutée ne correspond pas ou ne couvre pas l'inflation entre le montant que vous aviez l'an dernier et le montant que vous avez cette année. Donc si vous voulez, les effets d'annonce disent on rajoute 200 millions, mais avec l'inflation il faudrait en rajouter 300. Vous me suivez ? Ça c'est pour la première question.

Au niveau du bouclier tarifaire, on n'a pas été éligible parce que notre épargne brute est trop pléthorique. Voilà pour les 2 premières questions, après je n'ai plus suivi.

**M. Liabaste** : Pour les Nébouts, c'est tout simple en fait c'est la construction de serres, on a des légumiers qui veulent s'installer, mais on a aussi des gens qui cherchent à avoir un peu d'investissement de notre part, donc des serres tout simplement.

**M. le Président** : Thierry, tu dis un mot sur la mobilité ?

**M. Auroy-Peytou** : Oui, alors sur la mobilité, sur la question des personnes à mobilité réduite, effectivement le nombre est croissant au niveau des demandes, puisqu'on est à peu près à 150 cartes qui ont été délivrées dernièrement à la signature. Effectivement, on est en train de mettre des priorités par rapport à ceux qui l'utilisent pour se déplacer pour des raisons personnelles, par rapport à ceux qui se déplacent pour des raisons médicales, pour

essayer de donner la priorité à ceux qui ont vraiment besoin de se déplacer pour des raisons médicales.

Ensuite, sur la fréquentation, là vous me posez la question, j'ai les chiffres, si vous voulez je pourrai vous les envoyer, il n'y a pas de problème. Sur le chiffre de la navette, elle est exponentielle. Par contre, sur la ligne A, effectivement ça monte toujours, la ligne A c'est la gare, c'est le pôle multimodal, la Cavaille, le Tounet, avec retour ensuite au pôle multimodal et ça part sur les Trois Vallées, c'est la ligne B. Effectivement, la ligne B, côté est, est peu fréquentée par rapport à la ligne A sur la Cavaille.

Ensuite, sur les retours d'usagers, après on peut toujours étudier effectivement, mais de rajouter des réunions, toujours des rencontres ou autres, moi je suis disponible, enfin selon mon emploi du temps, pour entendre bien sûr les retours des usagers. Ils peuvent écrire à la Communauté d'Agglo, s'il y a des gens qui sont contents ou mécontents d'ailleurs, ils peuvent écrire, je les reçois, je ne prends pas le temps de répondre par écrit, moi je les reçois, je préfère leur expliquer de vive voix ce qu'est le transport urbain de la ville de Bergerac.

Voilà ce que je voulais apporter sur les déplacements, en gros. On va travailler effectivement sur le déplacement, l'Handibus. C'est important, vous avez raison de le signaler. Mais on est en train de donner des priorités, parce qu'il y avait des personnes qui utilisaient l'Handibus, qui font des réservations Handibus, prennent la réservation mais ne l'utilisent pas, et ça pénalise ceux qui souhaiteraient aussi le prendre pour des raisons médicales. Vous avez raison, je vais attirer l'attention des services pour bien faire un état des lieux des demandes et des refus et de ceux qui ne réservent pas. Et comme ça, je vous ferai part de cette problématique. Mais effectivement, il y a des gens qui réservent qui ne le prennent pas. Il y a d'autres qui réservent pour aller au restaurant, je sais qu'il y avait une personne qui réservait pour aller, allez je le dis, au restaurant la Tour des Vents à Monbazillac. Donc l'Handibus n'est pas fait pour ça.

**M. le Président :** Merci Thierry. Je vais essayer de compléter un petit peu. Sur la mobilité, on fera évidemment un focus particulier au prochain Conseil Communautaire sur ce qui existe, pour qu'on soit un peu tous au même niveau. On est dans le cadre d'une recette affectée sur les mobilités, donc c'est le versement mobilité, chacun connaît ça. Sur la CAB, il est plafonné, son taux est plafonné par rapport à la taille de la collectivité, donc c'est 1 750 000 €, je crois cette année, qu'on a perçu. Et c'est très largement consommé par le budget des Transports Urbains, tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Je n'ai pas précisément le montant mais c'est de l'ordre de 700 000 €, quelque chose comme ça.

Et on a un autre sujet qui est lié à la constitution de notre Communauté, c'est le problème du transport scolaire. C'est un énorme sujet sur notre territoire, c'est lié à la structure de notre Communauté parce qu'en fait, les 37 communes rurales, elles convergent essentiellement sur les collèges et les lycées du Bergeracois et donc, on a besoin d'une desserte extrêmement ramifiée dans tout le chevelu de notre territoire et ça nous coûte plus de 700 000 € par an. Et donc, ces 2 montants déjà cumulés consomment une très grosse partie de nos moyens sur ce dossier. Donc nos marges de manœuvre sont étroites, ça ne veut pas dire qu'on ne veut pas travailler, mais on a déjà commencé à travailler sur l'optimisation de ce transport scolaire et il faudra aussi faire des choix sur les transports urbains, puisqu'il y a quand même encore quelques imperfections, des lignes qui seront probablement revisitées dans leur fréquentation parce qu'elles ne fonctionnent pas encore ou elles ne fonctionneront peut-être pas, donc il faudra peut-être les interrompre ou les modifier. Thierry et ses collègues y travaillent ardemment.

Sur la voirie, la fiscalisation c'est 400 000 € de plus qu'initialement, on avait 2 millions d'euros d'investissement sur la voirie, ça sera un peu plus de 2,4 millions cette

année, si on en reste en l'état sur nos ressources, donc la fiscalisation ça marche. Ça nous permet d'accompagner cette inflation qui est terrible parce que l'augmentation des coûts des matériaux est exponentielle. Mes collègues des communautés voisines, eux, ont baissé leur enveloppe voirie, c'est-à-dire qu'ils subissent les intempéries comme nous et ils sont passés, pour certains, de 1,5 million par an à 1,2 million, voire un peu moins. C'est-à-dire que la fiscalisation, si elle n'est pas faite à budget constant, ça peut faire mal parce que les contraintes budgétaires sont telles que ça pèse lourd. Certaines communautés ont aussi renoncé à exercer la compétence voirie, elles ont fait ce qu'on appelle un détransfert, n'y arrivant pas. Je vois que des collègues qui sont limitrophes de ces communautés opinent du chef, ça veut dire que c'est un sujet lourd. Et d'ailleurs, je crois que sur les 25 communautés d'agglomération que nous sommes en Nouvelle Aquitaine, on n'est que 3 à avoir la compétence voirie. C'est généralement un sujet que redoutent les communautés d'agglomération, mais nous vu qu'on est un territoire rural, je crois qu'on ne peut pas faire l'économie de cette solidarité communautaire sur ce sujet et je crois que chacun l'a bien compris.

Sur les restes à réaliser, au-delà des difficultés que j'ai évoquées en introduction, parce qu'on a une vraie difficulté à mettre en œuvre, ça il ne faut pas se le cacher, on a pris du retard sur certains dossiers mais il ne faut pas non plus être dans la caricature. On a, comme le disait Jean-Jacques, près de 1,7 million d'euros de fonds de concours en suspens, donc c'est dans les restes à réaliser, fonds de concours aux communes ou fonds de concours aux organismes d'habitat, c'est important. On avait ce rond-point de Lanxade qui va se faire au printemps, puisque là c'est fait, je voulais saluer le travail important qu'a fait la commune de Prigonrieux pour récupérer le foncier parce que c'est aussi avec cette coopération qu'on arrive à faire avancer les dossiers parce que si on n'a pas le foncier, difficile de faire des ronds-points ou autre chose. Donc ça c'est vrai que l'aide de la commune est toujours précieuse dans cet exercice parce que ce n'est pas la CAB qui peut aller négocier avec les habitants d'une commune, c'est plus facile pour le maire et ses adjoints, donc merci à vous de l'avoir fait vite. Ce rond-point va se faire au printemps mais ça pèse aussi, c'est 500 000 €. Et puis, il y a des travaux de voirie qu'on n'a pas pu faire, aussi pour des raisons climatiques. Depuis 3 mois, il pleut sans discontinuer, donc si on faisait des travaux, autant jeter l'argent par la fenêtre. On s'est résolu à ne pas le faire. Et puis, il y a des travaux qui sont en retard parce qu'il y a des réseaux à enfouir sur certaines routes, il y a aussi des raisons conjoncturelles. Alors, ça n'excuse pas tout, ça n'explique pas tout, mais une bonne partie, je pense qu'on est à plus de 3 millions de restes à réaliser qui sont liés aux événements que je viens de vous évoquer.

Et puis sur la GEMAPI, parce que là aussi on est sur une taxe affectée, on a fait des études, on a des dispositifs en attente, mais on ne peut pas récupérer le foncier. Donc si on n'a pas le foncier, là on se heurte à des négociations avec les propriétaires et non des moindres, que vous connaissez particulièrement sur Bergerac, et on est un petit peu retardé sur le sujet. Et avec mon ami Marc Léturgie, on en parle souvent à Monsieur le Préfet pour qu'il nous donne un coup de main sur le sujet. Je sais que sur ces terrains, les choses avancent malgré tout, puisque dans la modification, il y avait une partie de ces terrains qui étaient en 2AU, pour ceux qui connaissent bien l'urbanisme, et donc négocier des prix avec des terrains constructibles, avec Monsieur Teulet, ça devient encore plus compliqué. Donc la modification va régler ce sujet et on pourra peut-être essayer de discuter un peu mieux.

Voilà Hélène, j'espère avoir répondu partiellement à ces questions. À votre disposition, le débat reste ouvert.

Qui veut prendre la parole ? Madame Taveau, je vous écoute.

**Mme Taveau :** Oui, merci. Vous avez parlé de déplacement, de mobilité, et il n'y a pas du tout la vision d'une mobilité douce avec la place du vélo, à part la véloroute avec l'acquisition de terrains, l'aménagement, l'entretien. Et donc, en 2024 tout de même, dans une modernité écologique et de transition, je pense que la place du vélo n'est pas du tout, du tout envisagée. Alors évidemment, la voirie vous en avez parlé, évidemment on n'a peut-être pas trop envie de circuler en vélo quand on voit la voirie de Bergerac, ça c'est dangereux, mais en tout cas c'est la réalité, et se pose la question de l'accès aussi d'une commune à une autre par des éléments de voirie. Je vous parlais tout à l'heure, ce n'était pas une boutade, si vous allez au centre de santé de Creysse en partant de Bergerac en vélo, et pourquoi pas, c'est possible, ce sont des distances qui ne sont pas si éloignées que ça, c'est très très dangereux. C'est-à-dire qu'il y a des soucis de déplacement, de mobilité douce tout de même, à la fois dans Bergerac et à la fois dans la CAB de proximité. Donc où est-ce qu'on voit quelque chose comme volonté de la CAB par rapport à ça ? Merci.

**M. le Président :** On va vous répondre plus dans le détail, puisque je vous dis on fera une présentation au prochain Conseil Communautaire des travaux qui ont été faits. Ne doutez pas de l'implication, je vois mon ami Alain Banquet qui est là, on en a parlé assez récemment en Conférence des Maires et dans les réunions financières. Je sais qu'il y a beaucoup de travaux qui ont été engagés, de réflexions qui ont été engagées entre la ville de Bergerac et les vice-présidents chargés des mobilités et des déplacements. Donc il y a des esquisses, mais on a des questions en suspens, c'est passerelle, pas passerelle, question de franchissement de pont, etc. Le sujet a très largement été défendu par Monsieur Banquet l'autre soir, il y a du travail qui est fait, on ne va pas le détailler ce soir, ici en Conseil Communautaire, il y a des commissions pour ça. On fera malgré tout un focus au prochain Conseil Communautaire, donc ne soyez pas inquiète, il y a des réflexions sur la place du vélo, mais on peut aller à la Maison de Santé à Creysse à vélo, par la Voie Verte, en toute sécurité, il n'y a aucun souci. La Voie Verte dessert la Maison de Santé, Ophtacentre, etc. Donc on y a pensé, c'est d'ailleurs un des éléments qui a fait pencher notre choix pour ce foncier parce que justement, il est très idéalement placé, desservi par la route facilement et desservi par la Voie Verte aussi facilement et en sécurité. Donc voilà un petit peu où on en est. Ce n'est pas un sujet qui est sous-estimé mais comme je vous le disais, c'est aussi une question d'équilibre et de moyens. Donc il y a un travail à faire pour optimiser nos ressources et puis de faire des choix après avec la ville de Bergerac et les élus.

Thierry, tu veux ajouter quelque chose ?

**M. Auroy-Peytou :** Oui, je voudrais juste, Madame Taveau, vous avez posé une question, on est en train d'y travailler, comme dit le Président. Pour vous présenter, en quelques mots, Arnaud Delair qui est conseillé et délégué en charge des déplacements doux, qui est le maire de Monfaucon, et j'ai mon collègue Jean-Claude Bonnamy qui est lui en charge de la Voie Verte. Et nous avons la commission mobilité, où vous allez siéger, vous demanderez à Lionel de vous laisser les dossiers puisque jusqu'à présent je lui ai toujours donné les dossiers, l'avancée de nos travaux. Vous lui demandez, normalement il doit avoir le dossier sur les déplacements doux au niveau de la Communauté d'Agglo.

Sur ce sujet, nous attendions un retour du bureau d'études, ça y est, c'est arrivé. Le 16 février nous avons une réunion en interne à la CAB à la mobilité, pour parler des différents sujets sur la mobilité, avec la ville de Bergerac ensuite pour savoir quelles sont les options qu'on veut prendre. Le Président vient de parler de la création, je l'espère un jour peut-être, de la passerelle sur la Dordogne qui permettrait vraiment un déplacement doux et de relier la rive droite avec la rive gauche. Parce que le problème aujourd'hui que l'on a, et je ne veux pas trop rentrer dans le détail, c'est le vieux pont de Bergerac pour passer d'une rive à une autre.

Dès qu'on aura élagué tout ça, toute cette problématique, il y aura une réunion de commission dans le courant du printemps. On en fait 2 par an, au printemps et en fin d'année, pour faire l'état des lieux de l'année. Mais ne vous inquiétez pas, sur ce sujet, on avance, on a déjà travaillé sur la sécurisation de l'abri à la gare de Bergerac. Et donc on avance sur ce sujet, le déplacement doux.

Je vais laisser Arnaud Delair pour vous dire quelques mots, qu'il se présente et puis après, je pense que Jean-Claude Bonnamy vous parlera de la Voie Verte qui est très importante.

**M. le Président** : Arnaud me dit qu'il préfère attendre le point qu'on développera lors du prochain Conseil Communautaire et les travaux. Oui, tu regrettes ? Vas-y.

**M. Delair** : Non, non mais juste parce qu'entre les propos du Président et ceux de Thierry Auroy-Peytou, ils ont déjà pas mal résumé la situation. Après, c'est intéressant parce que dans votre présentation, vous vous excusiez de peut-être ne pas être au fait de tous les dossiers, c'est le cas. Tout ça pour vous dire que oui, c'était une volonté commune entre la mairie de Bergerac et la CAB de travailler ensemble. Nous avons travaillé ensemble. On ne pouvait pas non plus mettre la charrue avant les bœufs, il fallait que la mairie de Bergerac fasse son plan Ville 30 pour que nous-mêmes, CAB, après nous puissions dérouler notre logique communautaire.

**M. le Président** : Merci d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

On va se rapprocher du repas en avançant sur l'ordre du jour. Jean-Jacques, tu continues. Merci.

**M. Chapellet** : Tout le monde a pris acte du ROB et donc je vous remercie.

Je passe au point suivant. C'est le point numéro 4 concernant le BP et notamment des ouvertures de crédits anticipés sur l'investissement, mais pour partie, ils avaient déjà été faits lors du dernier Conseil Communautaire en décembre.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'examen des budgets primitifs de l'exercice doit être précédé d'un débat sur les orientations générales des budgets de la collectivité.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la communauté d'agglomération pour son projet de budget primitif 2024 sont présentés dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour 2024.

### **PROPOSITION :**

À l'issue des débats, les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2024, sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération ;
- autoriser le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

## **DÉCISION :**

Les membres du Conseil Communautaire prennent acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Adopté par 66 voix pour.

<b>Budget Principal – Ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2024</b>
---

**D 2024 – 004**

**RAPPORTEUR : Jean-Jacques CHAPELLET**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Chapellet :** Aujourd'hui, on vient modifier les codes fonction de ces crédits anticipés pour tenir compte de la nouvelle nomenclature M57. L'intégralité du tableau reprend ce qu'on avait validé en décembre, et il s'agit de le compléter avec l'achat de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle du Fleix que vous retrouvez en bas de tableau à la fonction 414, autre bâtiment public, pour 350 000 €.

Voilà Président ce que je peux dire puisque la signature de l'acquisition de la Maison de Santé a été effectuée en décembre et donc le paiement va devenir effectif incessamment sous peu.

**M. le Président :** Avez-vous des questions sur ce dossier ? Il s'agit de voter des crédits anticipés pour ne pas pénaliser les travaux en attendant le vote du budget.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Merci beaucoup. On va poursuivre avec les premières subventions qu'on verse en début d'année aux clubs phares du Bergeracois, Jean-François.

### **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Par délibération n° 2023-217 en date du 13 décembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé de l'ouverture de crédits anticipés pour lancer au plus vite certaines dépenses d'investissement.

Il convient aujourd'hui :

- de modifier les codes fonction de ces crédits anticipés pour tenir compte de la nouvelle nomenclature M57 ;

- de compléter cette ouverture de crédits anticipés avec l'achat de la maison de santé pluriprofessionnelle du Fleix.

Fonction	Objet	Coût prévisionnel
	<b><u>Opération 2201 – Schéma directeur informatique</u></b>	<b>40 000 €</b>
020 - Administration	2051 – Acquisition, renouvellement de licences	20 000 €
020 - Administration	21838 – Matériel informatique	20 000 €
	<b><u>Opération 2206 – Extension Maison de Santé Est Bergeracois</u></b>	<b>148 000 €</b>
414 – Maisons de santé	2315 – Travaux	148 000 €
	<b><u>Opération 2207 – Rénovation ALSH Toutifaut</u></b>	<b>112 500 €</b>
331 – Centres de loisirs	2313 – Constructions	112 500 €
	<b><u>Opération 2209 – Travaux de voirie</u></b>	<b>200 000 €</b>
845 – Voiries communales	2315 – travaux de voirie	200 000 €
	<b><u>Opération 2210 – Entretien des ouvrages d’art</u></b>	<b>12 500 €</b>
845 – Voiries communales	2315 – travaux de voirie	12 500 €
	<b><u>Opération 2401 – M.S.P. du Fleix</u></b>	<b>45 000 €</b>
414- Maisons de santé	2313 – Études CT, SPS, ...	45 000 €
	<b><u>Opération 2402 – Rénovation gymnase du Roc</u></b>	<b>45 000 €</b>
321 - Gymnases	2313 – Études avant travaux	45 000 €
	<b><u>Opération 2403 – Aménagement du site de l’ESCAT</u></b>	<b>56 000 €</b>
61 – Interventions économiques	21318 – Travaux autres bâtiments publics	56 000 €
	<b><u>2152 – Installations de voirie</u></b>	<b>15 000 €</b>
847 – Équipements de voirie	Panneaux, mobiliers	15 000 €
	<b><u>2158 – Installations, matériel et outillages</u></b>	<b>10 000 €</b>
845 – Voiries communales	Petit matériel – Service Voirie	10 000 €
	<b><u>217318 – Bâtiments publics</u></b>	<b>10 000 €</b>
020 - Administration	Travaux bâtiments communautaires	5 000 €
331 - Centres de loisirs	Travaux bâtiments communautaires – A.L.S.H.	1 000 €
4221 - Crèches	Travaux bâtiments communautaires – crèches	2 000 €
313 - Bibliothèques	Travaux bâtiments communautaires – bibliothèques	2 000 €
	<b><u>Opération 2401 – MSP du Fleix</u></b>	<b>350 000 €</b>
414 – Maisons de santé	21318 –Autres Bâtiments Publics	350 000 €
	<b>Total</b>	<b>1 044 000 €</b>

### **PROPOSITION :**

Les crédits proposés respectant la règle des 25% des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, les membres du conseil communautaire sont invités à :

- adopter cette ouverture de crédits anticipés ;
- autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires aux marchés avec les fournisseurs retenus par la commission d’achat public.

### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

## Attribution de subventions

**D 2024 – 005**

**RAPPORTEUR : Jean-François JEANTE**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Jeante :** Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Comme chaque année, afin d'aider les clubs sportifs avant la fin de la saison sportive 2023-2024, il est proposé d'attribuer les subventions 2024 en début d'année civile. De même, le dossier de l'association à ADELFA, c'est-à-dire l'Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques, n'ayant pu être présenté en 2023, il est proposé de délibérer sur une aide de 9 000 €.

Il vous est donc proposé d'attribuer aux associations concernées les subventions suivantes : le Bergerac Périgord Football Club 5 000 € ; Bergerac Périgord Pourpre Handball 5 000 € ; le Sport Nautique Bergeracois 5 000 € ; l'Union Sportive du rugby Vallée de la Dordogne 5 000 € ; et bien sûr l'ADELFA 9 000 €.

Nous sommes donc invités à approuver l'attribution de ces subventions 2024 attribuées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Merci.

**M. le Président :** Merci Jean-François. L'ADELFA, je vous rappelle, on l'avait évoqué lors du dernier Conseil Communautaire, c'est une subvention qui n'a pas été versée l'année passée et donc c'est un rattrapage en début d'année, mais sera inscrite aussi une autre participation pour 2024, puisqu'on a sauté une année.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Je vous remercie.

Le point suivant, il s'agit de modifier les statuts de l'Agglomération.

### **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Comme chaque année, afin d'aider les clubs sportifs avant la fin de la saison sportive 2023-2024, il est proposé d'attribuer les subventions 2024 en début d'année civile.

De même, le dossier de l'association ADELFA (Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques) n'ayant pu être présenté en 2023, il est proposé de délibérer sur une aide de 9 000 €.

Il est donc proposé d'attribuer aux associations concernées les subventions suivantes :

Bergerac Périgord Football Club	5 000 €
Bergerac Périgord Pourpre HandBall	5 000 €
Sport Nautique Bergeracois	5 000 €
Union Sportive Rugby Vallée de la Dordogne	5 000 €
ADELFA	9 000 €

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver l'attribution de ces subventions 2024 attribuées par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

## **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

## **Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise**

**D 2024 – 006**

**RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** Comme vous pouvez le lire, il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération pour tenir compte des évolutions réglementaires. Donc une mise en conformité de l'article L5216-5 modifié du Code Général des Collectivités. Je ne vais pas vous relire le texte de ces modifications, vous en avez pris connaissance.

Vous êtes invités à approuver ces statuts modifiés, tels que la réglementation nous l'impose. Oui, Hélène.

**Mme Lehmann :** Une question sur la compétence obligatoire logement. J'ai bien noté les projets OPAH RU et OPAH RR, donc de rénovation du bâti. Mais est-ce qu'il y a des actions ou des projets en cours sur de la construction de logement social au niveau de la collectivité ? Merci.

**M. le Président :** Non. La Communauté d'Agglomération n'est pas maître d'ouvrage sur ces sujets, ce sont les communes. Il y a des projets d'opération sur pas mal de communes, notamment sur Creysse, une cité intergénérationnelle en 2024 verra le jour à proximité de la Maison de Santé, ainsi qu'une quinzaine de logements supplémentaires en face justement de cette Maison de Santé, dans le cadre d'une opération menée avec Mesolia. Ce sont près de 40 logements qui devront sortir en 2024 et début 2025 sur ce secteur. Et je pense qu'il y a d'autres opérations dans les communes, notamment à Prigonrieux, si Olivier tu veux...

**M. Dupuy :** Alors oui, effectivement, Prigonrieux fait partie, comme la ville de Bergerac, des communes et des villes de plus de 3 500 habitants soumises à l'obligation de construction de logements sociaux. Mais cette obligation est aussi nécessaire pour rendre service à un grand nombre de nos concitoyens et nous construisons des logements sociaux, actuellement 24 sont en chantier. Nous avons une étude qui est finalisée, un permis de construire qui est déposé pour 49 logements sociaux en centre-ville de Prigonrieux aussi. Nous travaillons avec Périgord Habitat sur un programme de 30 logements sociaux à proximité du centre-ville. Et nous sommes avec une autre entreprise privée pour un programme de 30 autres logements sociaux. Donc sur différentes années, étalées sur 5-6 ans à venir mais ça rentre dans nos obligations que nous avons tracées dans le contrat de mixité sociale avec les services de l'État et des services de la CAB pour développer le logement social. Mais c'est surtout, effectivement, nous nous rendons compte de la multitude de besoins qu'il y a sur le territoire et de demandes, pour pouvoir répondre au mieux. C'est pour ça que les logements sociaux

qui sont construits sur des communes voisines, que ce soit Creysse ou que ce soit le Fleix prochainement, que ce soit La Force aussi, rendent service à un grand nombre de nos concitoyens.

**M. le Président** : Sur le logement, il y a un énorme enjeu, c'est une certitude et tout ça va se renforcer avec la ZAN et l'idée de reconstruire la ville sur la ville, on n'y échappera pas. C'est un vrai défi pour notre territoire et je l'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire que faire venir 300 familles dans les 3 ans, a minima parce que ça sera, et je l'espère en tout cas, beaucoup plus que ça même. Ne serait-ce que ça, c'est un vrai défi pour le territoire, parce que chercher une maison à louer ou chercher à construire aujourd'hui, trouver des terrains adaptés pour le faire dans des budgets qui correspondent aux revenus des gens, ça va être un vrai sujet. Donc c'est un des éléments forts de la justification de la sollicitation que je faisais tout à l'heure de réfléchir à des recettes nouvelles pour vraiment créer. Alors on aura une personne sur l'habitat comme on l'avait précédemment pour suivre l'OPAH RU mais si on veut développer une OPAH RR supplémentaire et le faire vraiment efficacement sur l'ensemble de nos territoires, il y a des gros enjeux sur les logements vacants dans toutes nos communes, je pense à Sigoulès, mais quasiment toutes nos communes sont très largement concernées, il va falloir des moyens humains et renforcer aussi les enveloppes. Alors il y a quand même un petit décalage, je fais le lien avec ce que tu disais tout à l'heure sur les restes à réaliser, il y a quand même paradoxalement presque 250 000 € de restes à réaliser sur les fonds sollicités par les opérateurs et qui ne sont pas consommés. Donc on a un décalage entre les sollicitations et la consommation de ces crédits, c'est un peu compliqué à gérer tout ça.

Voilà sur les statuts. D'autres interventions ?

J'imagine que personne n'est contre cette modification ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**. Merci.

Je poursuis.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5 modifié ;

Vu la délibération n° 2022-188 en date du 14 décembre 2022 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

Vu l'arrêté préfectoral N° AP 24-2023 04-07-00001 du 7 avril 2023 portant modification des statuts de la CAB,

Il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise pour tenir compte des évolutions règlementaires, notamment une mise à conformité avec l'article L.5216-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Compétences obligatoires :

- Mise à jour des compétences obligatoires pour tenir compte des dernières évolutions règlementaires.

### Compétences facultatives :

- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « la création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement de plus de 3500 places ».

- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « les compétences facultatives relatives à l'enseignement artistique musical, la lecture publique, la programmation de spectacle ».
- Transférer des statuts vers l'intérêt communautaire « le développement des compétences facultatives, relatif à l'accueil des enfants ».
- Compléter la liste des Maisons de santé pluriprofessionnelles par celle du Fleix et celle de l'Ouest à Prignonrieux

#### Conseil Communautaire :

- Supprimer des statuts le nombre de 72 sièges de conseillers communautaires dans la mesure où cette composition fait l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique, ayant vocation à modifier ou non le nombre de conseillers, pris avant chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Ces statuts modifiés joints en annexe seront soumis à l'approbation des conseils municipaux qui auront trois mois pour se prononcer dans les conditions de majorité de création de la communauté d'agglomération.

#### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

#### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

<b>Modification de l'intérêt communautaire</b>
--

**D 2024 – 007**

**RAPPORTEUR : Frédéric DELMARES**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. le Président :** On est dans des précisions toujours, c'est la modification de l'intérêt communautaire. Il s'agit de mettre à jour cette délibération en rajoutant les équipements suivants : le Centre Événementiel ; transformation de la micro-crèche de la P'tite Ourse à Razac-de-Saussignac en crèche ; l'ajout de l'accueil de loisirs à Creysse au Château du Roc ; remplacement de Vacances Pour Tous les Jeunes par l'accueil de loisirs Ado'Roc. L'intérêt communautaire comme vous le savez est déterminé à la majorité des 2/3. Vous avez la liste aussi de la définition des compétences obligatoires. Je ne vais pas vous les lire non plus, vous avez pu en prendre connaissance. Vous avez tous les équipements communautaires qui sont listés. Le principe que la Communauté d'Agglomération gère aussi de manière communautaire les équipements qu'elle construit, ça paraît naturel. Donc vous avez toute la liste, on a essayé d'être assez précis. Vous retrouverez ce que je viens de vous dire, les équipements construits par la CAB seront d'intérêt communautaire, les dispositifs contractuels mis en place avec la CAF en lien avec les structures communautaires, ainsi

qu'une nécessaire coordination des actions. L'exercice de la compétence périscolaire dans les centres de loisirs le mercredi, c'est un vrai sujet, c'est-à-dire que malgré tout, quand Bergerac décide de passer à 4 jours, ça développe un besoin supplémentaire les mercredis. Et le mercredi après-midi, on doit y faire face et c'est ce que nous avons fait. On a bien fait d'être prudent parce qu'en fait, vous voyez, la fréquentation est restée bien en deçà de ce qu'on pouvait imaginer, donc il faut toujours ajuster avant de se décider.

Voilà ce que je peux vous dire.

Nous sommes invités à adopter l'intérêt communautaire tel qu'il est défini ci-dessous et décider qu'il prendra effet au 1<sup>er</sup> mars.

Avez-vous des questions ou des remarques ? Vous n'en avez pas ? C'était clair. Merci beaucoup.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

On va parler des ressources humaines et Pascal, tu prends le relais s'il te plaît, merci.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5 modifié ;

Vu les délibérations n° 2021-007 du 25 janvier 2021 et° 2022-188 en date du 14 décembre 2022 qui définissent l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ;

Il s'agit de mettre à jour cette délibération en tenant compte des modifications apportées aux statuts et en intégrant les modifications intervenues dans la construction et la gestion des équipements communautaires :

- Ajout du centre évènementiel
- Transformation de la micro crèche la P'tite Ourse à Razac de Saussignac en crèche
- Ajout de l'Accueil de Loisirs de Creysse
- Remplacement de Vacances pour Tous les Jeunes (VPTJ) par l'accueil de loisirs Ado'Roc.

L'intérêt communautaire est déterminé par le Conseil Communautaire à la majorité des 2/3.

### Compétences :

#### Compétences obligatoires :

- Développement économique : politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.
  - Les opérations d'aménagement, de développement et de soutien au commerce en milieu urbain et rural et notamment dans les 3 pôles commerciaux : le pôle Est avec l'hypermarché et son aire d'influence (terrain Saint Lizier), le centre-ville de Bergerac, le pôle ouest avec la Cavaille et son aire d'influence (terrains Rabier – rivière sud).
- Aménagement de l'espace communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté.

- Les zones d’aménagement concerté (ZAC) qui seront créées par la Communauté d’Agglomération notamment pour la réalisation d’opérations d’aménagement prévues dans les compétences relatives au développement économique et au logement social.
- Instruction de toutes les demandes d’autorisation du droit des sols ; la délivrance des actes relève du pouvoir du Maire
- Equilibre social de l’habitat :
  - Favoriser la construction de logements locatifs sociaux par l’attribution d’un fonds de concours ou d’une subvention au maître d’ouvrage : organismes HLM, SEM, Communes
  - Constituer des réserves foncières permettant la réalisation d’opérations de construction de logements sociaux
  - Favoriser la construction de logements dans les communes rurales afin de contribuer au maintien et à la croissance de la population
  - Initier ou participer à des opérations type OPAH, PIG, favorisant la réhabilitation du parc immobilier bâti

#### Compétences facultatives :

- Création ou aménagement et entretien de voirie, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement :
  - les voiries communales inscrites dans la liste jointe en annexe à la délibération.
  - les parcs de stationnement de plus de 3 500 places.
- Construction, aménagement, entretien et gestion d’équipements culturels et sportifs

#### Équipements culturels :

- le centre évènementiel
- le Centre Culturel Michel Manet
- l’auditorium François Mitterrand
- l’école de musique
- la médiathèque Bellegarde
- le Rocksane
- la ludothèque
- la médiathèque de Lamonzie St Martin
- la bibliothèque de St Laurent des Vignes
- la bibliothèque de Bouniagues
- la médiathèque de Prigonrieux
- la médiathèque de Cours de Pile
- la bibliothèque de St Pierre d’Eyraud
- la bibliothèque de St Germain et Mons
- la bibliothèque de Sigoulès et Flaugeac

- la bibliothèque de Creysse
- la bibliothèque de La Force
- la bibliothèque de Ginestet

La Communauté d'Agglomération met en place les politiques nécessaires au fonctionnement de ces structures notamment la lecture publique, la programmation de spectacles.

Équipements sportifs :

- l'Aqualud
- le complexe sportif du ROC
- le stade d'athlétisme de Picquecailloux

Les équipements construits par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise seront d'intérêt communautaire.

- Action sociale : accueil des enfants et jeunes âgés de 0 à 18 ans.
  - La crèche les cabrioles à Bergerac
  - les crèches Mini Pous et Tom Pous à Bergerac
  - la crèche Bellegarde à Bergerac
  - la crèche l'Eau Vive à Saint Sauveur
  - la micro crèche Les Pitchouns à La Force
  - la micro crèche Les Moussaillons à Prigonrieux
  - la crèche La P'tite Ourse à Razac de Saussignac
  - la crèche Les Raisins Neufs à Sigoulès et Flaugeac
  - le relais Petite Enfance à Bergerac
  - le Lieu d'Accueil Ponctuel et Solidaire à Bergerac
  - l'accueil de loisirs de Toutifaut à Bergerac
  - l'accueil de loisirs de Prigonrieux
  - l'accueil de loisirs de la Force
  - l'accueil de loisirs de Cours de Pile
  - l'accueil de loisirs de Sigoulès-et-Flaugeac
  - l'accueil de loisirs de Creysse
  - l'accueil de loisirs Ado'Roc
  - le Bureau Information Jeunesse et l'espace jeunes à Bergerac

Les équipements construits par la Communauté d'Agglomération seront d'intérêt communautaire.

Les dispositifs contractuels mis en place avec la Caisse d'allocations familiales en lien avec les structures communautaires ainsi que la coordination des actions.

L'exercice de la compétence périscolaire dans les centres de loisirs le mercredi.

## **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter l'intérêt communautaire tel qu'il est défini ci-dessous et décider qu'il prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

## **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

### **Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire**

**D 2024 – 008**

**RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Delteil :** Il s'agit de la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire. Vous savez qu'elle est entrée en vigueur le 2 novembre 2023 et le décret du 31 octobre 2023 qui précise les conditions et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale. Le montant de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle est fixé par délibération, dans la limite d'un montant maximum fixé par le décret. Les montants indiqués correspondant à des plafonds, l'organe délibérant peut prévoir des montants inférieurs. Les agents éligibles à cette prime sont ceux qui ont été nommés ou recrutés par un employeur public territorial à une date d'effet antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui ont été employés ou rémunérés par un employeur public territorial au 30 juin 2023, et dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure ou égale à 39 000 €. Le montant de la prime est réduit en proportion de la quotité de travail et la durée d'emploi de l'agent sur la période de référence.

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la CAB concernerait les agents percevant une rémunération inférieure ou égale à 30 840 €, soit 270 agents, dont vous avez le tableau. Ceux qui seraient inférieur ou égal à 23 700 € de rémunération, ça serait 200 € par agent, ça concernerait 111 agents et le coût pour les collectivités serait de 22 200. Et jusqu'à supérieur à 29 160 € et inférieur ou égal à 30 840, comme je vous le disais tout à l'heure, ça serait 125 € par argent et là, il y en a 27 pour 3 375. Ce qui ferait une charge, pour 270 agents, de 47 725 €. Les charges sur cette prime seraient de 4 128 €, ce qui ferait au total 51 853 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à adopter le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, tels qu'exposés ci-dessus, après avis du Comité Social Territorial du 4 décembre 2023 ; de fixer le versement de cette prime en une seule fraction avant le 30 juin 2024 et il serait proposé de faire le versement en une fois avec les rémunérations du mois de mars 2024 ; et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice.

**M. le Président :** Merci Pascal. Je pense que c'est assez clair. On n'a pu le faire avant la fin de l'année, donc c'est proposé de le faire là, c'est ce qu'ont fait le Département et le Grand Périgueux. Un minimum mais malgré tout, ça représente vite une somme pour la collectivité,

tout ça est très clair, il faut des moyens pour pouvoir aussi accompagner le social. On fait avec les moyens qu'on a.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Pascal, tu as été très clair !

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci pour eux. On continue avec la désignation du référent déontologue pour les élus.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 4 décembre 2023 ;

Entré en vigueur le 2 novembre 2023, le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 précise les conditions et modalités de versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans la fonction publique territoriale.

L'instauration ou non de cette prime est facultative et non obligatoire. Si la collectivité ou l'établissement public souhaite l'instaurer, elle doit s'effectuer par une délibération de l'organe délibérant (après avis du comité social territorial).

Le montant de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est fixé par délibération dans la limite d'un montant maximum fixé par le décret. Les montants indiqués correspondant à des plafonds, l'organe délibérant peut prévoir des montants inférieurs.

Les agents éligibles à cette prime sont ceux :

- qui ont été nommés ou recrutés par un employeur public territorial à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- qui ont été employés et rémunérés par un employeur public territorial au 30 juin 2023 ;
- dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure ou égale à 39 000 €.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi de l'agent sur la période de référence.

Si l'organe délibérant décide de l'instaurer, le versement s'effectue en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Au regard des crédits que la CAB est en mesure de réserver au financement de cette prime exceptionnelle, il est proposé d'instaurer un dispositif visant à octroyer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents de la CAB disposant des revenus les moins élevés, selon une hypothèse mise en œuvre par les grandes collectivités du département (Conseil Départemental, Agglomération du Grand Périgueux, ...).

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la CAB concernerait les agents percevant une rémunération inférieure ou égale à 30.840 €, soit 270 agents :

Rémunération brute	Montant / agent	Nb d'agents concernés	Coût collectivité
Inférieure ou égale à 23 700 €	200 €	111	22 200 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	175 €	94	16 450 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	150 €	38	5 700 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	125 €	27	3 375 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	0 €	0	0 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	0 €	0	0 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	0 €	0	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>270</b>	<b>47 725 €</b>
		<b>Charges</b>	<b>4 128 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>51 853 €</b>

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- adopter le principe et les montants de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire tels qu'exposés ci-dessus ;
- fixer le versement de cette prime en une fraction avant le 30 juin 2024 ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice.

### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

### **Désignation du référent déontologue pour les élus locaux**

**D 2024 – 009**

**RAPPORTEUR : Pascal DELTEIL**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Delteil :** Depuis le 1<sup>er</sup> juin dernier, tout élu local peut consulter un référent déontologue dédié, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Ces conseils seront donnés à titre personnel et confidentiel. Tous les échanges entre les élus et le collège des référents déontologues des élus sont soumis à la stricte confidentialité et au secret professionnel. Quel que soit le mode de saisine, seuls les référents déontologues des élus ont accès aux données transmises. À cette fin, chaque collectivité ou établissement public est dans l'obligation de désigner, par délibération, une ou plusieurs personnes ou un collège de référents déontologues à destination unique des élus. Le Centre de Gestion 24 Dordogne propose aux collectivités la création d'un service de référents déontologues pour les élus locaux de Dordogne ; les dépenses afférentes seront à la charge du Centre de Gestion 24 jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans notre Département, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, Messieurs Pierre Larroumec, magistrat honoraire, et Alain Pariente, professeur d'université en finances publiques, composent le collège de référents déontologues des élus.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la désignation du référent déontologue pour les élus locaux, telle que décrite ci-dessus.

**M. le Président** : Merci Pascal. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à **l'unanimité**.

Merci. On va passer l'attribution d'une aide financière forfaitaire à un interne en médecine, Olivier.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-1-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses dispositions de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Depuis la loi 3DS du 21 février 2022, tout élu local doit pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local fixe les modalités et conditions de désignation des référents déontologues des élus locaux. Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2023.

À la suite des délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Dordogne en date des 16 juin 2023 et 1<sup>er</sup> décembre 2023, il est proposé de confier cette fonction de référent déontologue à un collège de référents déontologues élus locaux identique à celui désigné par les CDG 16, 19, 24 et 47 pour leurs élus :

- M. Alain PARIENTE, Maître de Conférences en droit public à la faculté de droit de BORDEAUX,

- M. Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'Appel de Bordeaux.

Le référent élu local assure les missions suivantes :

- il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,

- il est, à la demande de l'élu qui le saisit, l'interlocuteur de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique concernant les déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale des élus locaux de la collectivité concernée.

Le référent déontologue de l'élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que par les articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal.

La fonction de référent déontologue des élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, le référent déontologue des élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de l'autorité investie du pouvoir de nomination ou de son représentant.

Il est par ailleurs précisé que cette fonction s'exercera sans préjudice de la responsabilité de l'élu qui demeure seul responsable de ses obligations déontologiques.

Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue disposera des moyens matériels nécessaires et sera rémunéré à hauteur de 80 € par dossier et pourra percevoir des frais de déplacement, le cas échéant.

Ces dépenses seront à la charge du Centre de Gestion jusqu'au 31 décembre 2026.

La saisine du collège doit être faite par voie postale ou par courrier électronique avec la mention « Confidentiel », soit :

par voie postale, à l'adresse suivante :

Référent déontologue élus locaux  
Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne  
Maison des communes  
1 Bd de Saltgourde – BP 108  
24051 PERIGUEUX Cedex 9

soit

par courrier électronique à l'adresse mail suivante :

[référent.deontologue-elus@nacoop.fr](mailto:référent.deontologue-elus@nacoop.fr)

Les réponses devront être traitées dans des délais raisonnables et prendront la forme d'un avis détaillé remis au seul intéressé auteur de la saisine.

À des fins pédagogiques, le référent déontologue des élus locaux transmet un rapport annuel anonymisé de l'ensemble des saisines et des réponses apportées.

Le collège de référents déontologues des élus locaux est désigné jusqu'au 31 décembre 2026.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la désignation du référent déontologue pour les élus locaux telle que décrite ci-dessus.

### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

D 2024 – 010

RAPPORTEUR : Olivier DUPUY

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Dupuy :** Merci Président. Effectivement, cette aide qui rentre dans les efforts que la CAB fait pour pouvoir garder l'accès aux soins sur son territoire. Vu les compétences facultatives de la CAB en matière de santé et de lutte contre la désertification médicale, par délibération numéro 2022-08 bis du 24 janvier 2022, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a proposé d'allouer une aide financière à un interne en médecine générale, dans le cadre de l'attribution d'aides forfaitaires aux internes en médecine sur le territoire de la CAB, en lien avec le Contrat Local de Santé 2<sup>ème</sup> génération. Une demande d'aide financière a été déposée au Conseil Départemental de la Dordogne, ainsi qu'à l'EPCI du lieu d'accueil du stagiaire. Une demande a été déposée pour un stage dans un cabinet libéral sur Bergerac par Monsieur Georgio AZAR dans le cabinet de Bruno Sabouret, pour la période du 2 novembre 2023 au 30 avril 2024.

Il vous est proposé d'approuver la signature de la convention avec le Conseil Départemental de la Dordogne pour le versement par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise d'une aide forfaitaire de 200 € par mois à Monsieur Georgio AZAR, stagiaire étudiant en médecine générale sur le territoire de la CAB pour la période de stage de 6 mois.

**M. le Président :** Merci Olivier. C'est un dispositif que vous connaissez maintenant assez bien. C'est toujours un complément et ça se fait en synergie avec le Département. Ça permet d'accompagner ces jeunes internes.

Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Taveau.

**Mme Taveau :** Oui, c'est une question concernant le nombre possible de stagiaires. C'est-à-dire que je ne sais pas ce qui se passait avant, comme le collègue l'a dit tout à l'heure, il y a beaucoup de médecins qui sont en lien avec l'université de Bordeaux par rapport à des stages de médecine. Et est-ce que chaque année il n'y a qu'un seul stagiaire qui fait une demande ou en fait, il pourrait y avoir beaucoup plus de stagiaires et comment la CAB ferait par rapport à ça ? Merci.

**M. le Président :** J'ai envie de vous dire, ça serait un problème de riches si on avait beaucoup de demandes parce qu'en fait, on regrette de ne pas avoir davantage de demandes. Il y a peu de médecins sur notre territoire qui sont maîtres de stage et ça c'est un vrai sujet, agrégé avec un problème de génération et d'âge de ces médecins, l'un étant peut-être lié à l'autre d'ailleurs sans doute. Le recrutement de ces jeunes médecins est un peu en panne sur notre territoire et on se trouve un peu en difficulté à l'échelle départementale par rapport aux médecins généralistes. Donc c'est vrai que c'est un vrai sujet pour nous. Malheureusement, j'ai envie de dire aujourd'hui on est peu sollicités sur ces dispositifs et je crois que si on l'était davantage, on pousserait les murs et on essaierait de réfléchir à trouver des solutions pour les financer. Mais malheureusement aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

**Mme Taveau :** Pour continuer sur une demande, c'est-à-dire qu'est-ce que fait la CAB pour aller les chercher ? C'est-à-dire que l'université de Bordeaux n'est pas très loin. Est-ce qu'on a des possibilités d'aller, l'université là-bas, montrer l'attractivité de notre pays ?

**M. le Président :** On ne fait pas rien Madame. Déjà, on n'est plus rattaché à l'université de Bordeaux, on est rattaché à l'université de Limoges. On va tous les ans, avec le Département,

rencontrer des internes, on y va le 21 mars. On fait beaucoup de choses, notre collègue Olivier est très actif, et j'essaie de l'être aussi en soutenant ses efforts avec le Département. Et on a la chance aussi à travers ce qu'on appelle la CPTS, et les médecins qui s'y impliquent, d'avoir une vraie énergie collective pour essayer de construire ensemble les moyens pour aller les chercher. Il y a aussi notre collègue sur Ribagnac, avec les médecins qui sont sur sa commune, qui cherche à développer. D'ailleurs, le Docteur Gonzva sera parmi nous quand nous irons à Limoges pour développer tous les aspects de la santé qu'on a sur notre territoire. Il y a beaucoup de choses malgré tout ça et on va certainement inverser la tendance.

Cédric, tu veux rajouter quelque chose ?

**M. Lougrat :** Non, juste pour toutes ces questions-là en fait, il faut relire les anciens Conseils parce que ça fait 3 ans qu'on y travaille tous en bloc. Je vous invite à relire tous les conseils depuis 3 ans et vous allez avoir toutes nos réponses. Merci.

**M. Dupuy :** Oui, c'est peut-être un petit peu difficile de redire tout. Effectivement, il y a une politique santé qui est assez poussée sur la CAB. Le Président l'a évoqué, nous avons des liens assez étroits et amicaux et constructifs avec la CPTS du Bergeracois. Nous travaillons avec l'ensemble des professionnels de santé libéraux sur le Bergeracois aussi. Effectivement, il y a ce lien maintenant nouveau avec la fac de Limoges qui nous permet d'aller, avec une invitation du Conseil Départemental, présenter le territoire du Bergeracois et de la CAB pour pouvoir montrer tous les atouts et toutes les possibilités de bien exercer, de bien vivre sur notre territoire.

Mais nous travaillons aussi, par l'intermédiaire de médecins sur le Bergeracois, avec la fac de Bordeaux malgré tout, même s'ils ne nous sont pas rattachés ou plus rattachés, il y a encore ces affinités qui existent avec certains médecins, qui nous permettent quand même d'avoir une visé, de pouvoir avoir ce potentiel que l'on pourrait trouver. C'est beaucoup plus compliqué de faire venir des étudiants quand ils sont à Bordeaux que de les faire venir quand ils sont à Limoges. Bordeaux est quand même très développée sur toutes les technologies et énormément de centres hospitaliers et énormément de structures hospitalières et médicales permettent d'accueillir des stagiaires, donc les faire déplacer jusqu'à chez nous, c'est un peu plus compliqué, mais on a quand même des médecins très très actifs sur nos territoires. C'est vraiment une chance de pouvoir travailler tous ensemble sur ces points-là parce que nous seuls, la CAB, on peut faire du structurant, on sait faire, on sait construire, on sait acheter, on sait bâtir, on sait élaborer, on sait aller de l'avant, mais si on n'a pas le projet médical qui nous permet d'avoir la complémentarité et d'avoir l'aval de l'ARS surtout et de pouvoir avoir une crédibilité médicale auprès de ces jeunes étudiants, on ne peut rien faire. Donc l'un sans l'autre, on ne peut pas faire. L'Agglomération, les politiques sans la partie médicale et les médecins, médecins quels qu'ils soient, professionnels de santé je veux dire, on ne peut pas fonctionner. Et on a aussi la chance d'avoir sur Bergerac quand même des structures hospitalières, que ce soit la clinique ou l'hôpital, qui se développent énormément, qui aujourd'hui grandissent et deviennent attrayantes ces structures pour les professionnels de santé. Ça nous aide aussi à avoir ces compétences-là sur le territoire pour rassurer les jeunes qui pourront être épaulés, aidés, lorsqu'ils auront besoin de consultation ou de conseil.

**M. le Président :** Je vais rajouter 2 petits mots sur la santé. Olivier a raison de rappeler qu'il y a quand même des liens qui sont conservés par certains médecins avec la fac de Bordeaux, notamment le Docteur Bernis au Fleix. Et j'étais heureux aujourd'hui d'apprendre de manière officielle que le Docteur Bernis va accueillir 2 médecins juniors en 2026. Donc ça, on le doit au travail qu'il a fait et qu'il fait en donnant des cours à la fac de Bordeaux et aux liens étroits qu'il entretient avec les universitaires. Donc ça c'est une excellente nouvelle pour nous, à

charge pour nous maintenant de construire le logement qui va aller bien pour recevoir ces 2 jeunes médecins. On a un travail à faire autour et on va s'y atteler.

Je termine juste quand même parce que vous voyez, c'est l'exemple type de la compétence régaliennne qui n'est plus assumée et qu'on doit assumer nous-même. Donc on peut se lamenter, ce n'est pas le choix qu'on a fait. On essaie de faire au mieux, de créer l'offre, donc 4 Maisons de Santé sur notre territoire assez rapidement, 5 bientôt, et plus on aura d'offres, plus on aura de chances d'attirer les médecins, pour peu qu'on fasse un stade d'eaux-vives, un Centre Événementiel et des choses qui peuvent intéresser les médecins. Parce que quand vous discutez avec ces jeunes, si vous n'avez rien à leur proposer, ils ne viennent pas. Donc c'est un peu tout ça qu'il faut construire. On voit bien qu'on peut être dans l'incantation, ce n'est pas normal, mais ce n'est pas normal, ça n'apporte pas grand-chose à l'édifice. Nous, on préfère essayer de construire comme on peut, quelque chose qui peut les attirer. Excusez-moi de ces précisions.

**M. Dupuy** : Pour préciser effectivement sur le nombre d'internes qui viennent sur nos territoires, nous accueillons 15 internes tous les 6 mois, donc ils sont à la fois sur l'hospitalier comme sur le libéral dans les différentes structures. Et nous avons tous les 6 mois plaisir à les rencontrer pour leur présenter le bon choix qu'ils ont fait de venir faire leur stage en Bergeracois et les possibilités d'accueil que l'on peut leur proposer dans tous les métiers médicaux.

**M. le Président** : Merci Olivier. Est-ce que quelqu'un veut rajouter quelque chose ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**. Merci pour eux.

On va parler de la Voie Verte, Monsieur Bonnamy.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° AP 24-2023 04-07-00001 du 7 avril 2023 portant modification des statuts de la CAB,

Vu la délibération n° 2020-121 du 27 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire a délégué ses pouvoirs au Président dans certains domaines prévus par l'article L2122-22 du code susvisé,

Vu la compétence facultative de la CAB en matière de santé et de lutte contre la désertification médicale,

Par délibération n° 2022-008 Bis du 24 janvier 2022, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a proposé d'allouer une aide financière à un interne en médecine générale, dans le cadre de l'attribution d'aide forfaitaire aux internes en médecine sur le territoire de la CAB en lien avec le Contrat Local de Santé 2<sup>ème</sup> génération.

Une demande d'aide financière a été déposée au Conseil Départemental de la Dordogne ainsi qu'à l'EPCI du lieu d'accueil du stagiaire.

Une demande a été déposée pour un stage dans un cabinet libéral sur Bergerac pour Monsieur Georgio AZAR dans le cabinet de Bruno SABOURET, 13 Bld Victor Hugo à Bergerac pour la période du 2 novembre 2023 au 30 avril 2024.

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la signature de la convention avec le Conseil Départemental de la Dordogne pour le versement par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise d'une aide forfaitaire de 200 € par mois à Georgio AZAR, stagiaire étudiant en médecine générale sur le territoire de la CAB, pour sa période de stage de 6 mois.

## **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

**Réalisation de la véloroute de la Vallée de la Dordogne (V91) – Acquisition des bandes de terrain à Saint-Pierre d'Eyraud appartenant à Madame et Monsieur Feytout**

**D 2024 – 011**

**RAPPORTEUR : Jean-Claude BONNAMY**

## **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Bonnamy :** Bonsoir à tous. Nous sommes dans la continuité des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de la V91 sur la commune de Saint-Pierre d'Eyraud. Pour l'instant, elle s'appelle toujours V91, un jour elle aura un nom, on ne sait pas encore lequel, on y réfléchit. L'acquisition proposée porte sur plusieurs bandes de terrain appartenant à Madame et Monsieur Feytout.

Par délibération du 3 juillet 2023, le Conseil Communautaire a approuvé l'acquisition de 472 m<sup>2</sup> extraits de la parcelle ZM 220 p, désormais numérotée ZM 234, pour un montant de 1 180 €. Il s'agit d'acquérir 2 autres portions de terrain leur appartenant de même caractéristique, en bord de rivière, à l'aval, au prix inchangé de 2,50 € le m<sup>2</sup>. La portion numéro 1 d'environ 721 m<sup>2</sup>, extraite de la parcelle ZN 313, anciennement ZN 100 p, située à Maduran sud, pour un montant de 1 802,50 €. La portion numéro 2 d'environ 381 m<sup>2</sup>, extraite de la parcelle ZN 316, anciennement ZN 224 p, située à « les Barreaux » pour un montant de 952,50 €. Alors effectivement, il y a beaucoup de numéros, mais les découpages font qu'il faut à chaque fois créer un nouveau numéro.

La proposition qui vous est faite, c'est de décider de ces acquisitions ; de désigner l'étude notariale de La Force pour rédiger les actes afférents ; et autoriser le Président à signer les actes correspondants. Merci.

**M. le Président :** Merci Jean-Claude, merci surtout du travail que tu fais. J'en parlais tout à l'heure aussi en introduction, les subventions s'amoindrissent, donc la première phase de la Voie Verte qui a été faite sur le territoire, c'est à peu près 10 millions d'euros, c'est un gros sujet, c'était 80 % de subventions. Aujourd'hui, au mieux c'est 60 % de subventions, au mieux. Et j'ai envie de vous dire, en 2026 ce ne sera certainement pas beaucoup. Ça veut dire qu'il y a une urgence absolue à avancer sur ces dossiers, ce n'est pas pour se précipiter, c'est pour ça qu'on a relancé depuis 3 mois, même si on travaille quand même sur les sujets, des négociations un peu plus soutenues avec les propriétaires fonciers parce que sans foncier il n'y a pas de projet, vous le savez, et donc c'est un vrai sujet. Et ce n'est pas pour les embêter, pour essayer de se hâter pour se hâter, mais il y a un vrai danger. Si demain il n'y a plus de

subventions sur la Voie Verte, vous voyez ce que je veux dire. Donc il y a une vraie urgence, il faut qu'on s'y mette tous. Je fais un appel aux maires, je sais qu'ils y travaillent ardemment parce que rien de mieux que le maire ou son conseil municipal pour récupérer le foncier sur sa commune, il faut qu'on se batte là-dessus. C'est très important, très très important.

En attendant, on continue à avancer sur des parcelles. On va réaliser des travaux en 2024, on a une feuille de route bien précise avec les élus qui travaillent sur le sujet. C'est la tactique de l'encerclement, c'est-à-dire que quand vous avez aussi un itinéraire qui est fait en amont et fait un aval, difficile pour le propriétaire de justifier qu'on ne passe pas chez lui. On fait comme on peut mais on se bat avec les armes qu'on a. Alors pour être un peu positif, les négociations avancent quand même raisonnablement, donc on verra d'ici une quinzaine de jours comment tout ça se termine. Mais on a bien avancé dans l'esprit de la discussion avec le propriétaire foncier, dont je ne citerai pas le nom ce soir.

En attendant, est-ce que vous êtes d'accord pour acheter ces parcelles ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**. Merci beaucoup.

Le règlement intérieur d'Ado'Roc, Michelle.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Le projet de réalisation de la Véloroute de la Vallée Dordogne (V91) sur le territoire de la CAB nécessite des acquisitions foncières pour poursuivre son tracé vers l'ouest.

En effet, des acquisitions seront nécessaires sur les 4 communes de Prigonrieux, La Force, Saint-Pierre d'Eyraud et Le Fleix.

L'acquisition proposée porte sur plusieurs bandes de terrain appartenant à Mme et M. FEYTOUT.

Par délibération n° 2023-108 du 3 juillet 2023, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition de 472 m<sup>2</sup> extraits de la parcelle ZM 220p, désormais numérotée ZM 234, pour un montant de 1 180 €.

Il s'agit désormais de proposer l'acquisition de 2 autres portions de terrains leur appartenant, un peu plus en aval. Comme pour les autres acquisitions de terrains de mêmes caractéristiques en bord de rivière, le prix de 2,50 €/m<sup>2</sup> a été proposé :

1. Portion de terrain d'environ 721 m<sup>2</sup>, extrait de la parcelle ZN 313 (anciennement ZN 100p) située à « Maduran Sud » à Saint-Pierre d'Eyraud, pour un montant de 1 802,50€ ;
2. Portion de terrain d'environ 381 m<sup>2</sup>, extrait de la parcelle ZN 316 (anciennement ZN 224p) située à « Les Barreaux » à Saint-Pierre d'Eyraud, pour un montant de 952,50€.

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- décider ces acquisitions aux conditions énoncées ci-dessus,
- désigner l'étude notariale de La Force, située 13 rue de la Libération pour rédiger les actes afférents,
- autoriser le Président à signer les actes correspondants.

## **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

### **Adoption du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement Ado'Roc**

**D 2024 – 012**

**RAPPORTEUR : Michelle DORANGE**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**Mme Dorange :** Merci Président. Le règlement intérieur, vous l'avez trouvé ou vous le trouverez en annexe. Comme il fait 8 pages, on ne va voir simplement que certains points. Autrefois c'était l'ALSH Vacances pour Tous qui a donc changé de nom, qui s'appelle maintenant Ado'Roc, avec un nouveau lieu, route de Leymonie à Creysse, autrement dit au Château du Roc.

En ce qui concerne les tarifs, le passeport semaine, qui existait jusqu'ici, est supprimé et remplacé par une réservation à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Les tarifs sont par ailleurs identiques à ceux pratiqués par les autres ALSH, à savoir qu'ils sont modulés en fonction du quotient familial. Il existe aussi une possibilité de navette au départ des centres de loisirs existants, La Force, Sigoulès, pour répondre bien sûr aux problèmes de mobilité des adolescents.

Ado'Roc accueillera donc les jeunes de 11 à 17 ans sur le site Château du Roc, avec des équipements adaptés aux activités sportives et ludiques pour adolescents. Quelques exemples. Par exemple pour les vacances de février, qui sont des activités très attractives, les 3 premiers jours sont proposés comme un mini camp, donc les jeunes pourront passer 2 nuits sur le site. Il y a des sorties VTT, une sortie à l'Aqualud et des sorties au Bugue pour, en particulier, il y a la patinoire et le labyrinthe préhistorique. Ce sont des exemples.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à voter le règlement intérieur de cet ALSH Ado'Roc.

**M. le Président :** Merci Michelle. Y a-t-il des questions, des interventions ? L'idée aussi c'est de profiter de ce magnifique site, dont on est propriétaire, le Château du Roc.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**. Merci.

On va parler de la Maison de Santé de Creysse. Olivier, on achète un peu moins de terrain que prévu.

#### **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu l'arrêté préfectoral n° AP 24-2023 04-07-00001 du 7 avril 2023 portant modification des statuts de la CAB,

Vu la compétence de la CAB en matière de jeunesse

L'ALSH Vacances Pour Tous les Jeunes (VPTJ) change de formule :

- nouveau nom : Ado'Roc ;
- nouveau lieu : route de Leymonie – 24100 Creysse ;
- nouveaux tarifs : le “passeport semaine” est supprimé et remplacé par une réservation à la journée ou demi-journée, avec ou sans repas. Les tarifs sont identiques à ceux pratiqués par les autres ALSH de la CAB (modulés en fonction du quotient familial) ;
- Possibilité de navettes au départ des accueils de loisirs existants pour répondre aux problèmes de mobilité des adolescents.
- Ado'Roc accueillera les jeunes de 11 à 17 ans sur un site dont les équipements sont adaptés aux activités sportives et ludiques pour adolescents.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à voter le règlement intérieur de l'ALSH Ado'Roc.

### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

### **Acquisition de terrain à Creysse pour l'extension de la Maison de Santé de l'Est Bergeracois – Modification**

**D 2024 – 013**

**RAPPORTEUR : Olivier DUPUY**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Dupuy :** Oui, c'est simplement une modification d'une délibération déjà prise il y a quelque temps. La Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'est portée acquéreur d'un terrain situé à la Naue sur la commune de Creysse et appartenant au GFA du Château de Tiregand, par délibération numéro 2022-166 du 7 novembre 2022. Cette acquisition portait sur la parcelle AR numéro 82P pour 3 375 m<sup>2</sup>, le prix de vente étant fixé à 2 € le m<sup>2</sup>.

À la suite du projet d'Ophtacentre mitoyen, et des adaptations techniques, il est nécessaire de modifier la délibération numéro 2022-166. En effet, la surface à acquérir est de 3 108 m<sup>2</sup> et non de 3 375. La présente délibération porte donc sur l'acquisition de 3 108 m<sup>2</sup> sur la parcelle AR 82P, pour un montant de 20 € le m<sup>2</sup>, soit au total de 62 160 € TTC, elle annule et remplace la précédente délibération.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer des actes correspondants aux conditions énoncées ci-dessus, ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

**M. le Président :** Merci Olivier. Je pense que l'exposé est assez clair. Sur ce terrain, Madame Taveau pour vous répondre par rapport à ce que vous disiez tout à l'heure, tout cet espace qui est entre Creysse et la zone d'activité est classé dans le document d'urbanisme constructible. Le sujet des terres agricoles ne concerne plus ces terrains aujourd'hui, ils ont été remplacés, on a affecté des zones importantes sur la commune de Creysse, notamment en face de Tridôme par exemple, qui étaient constructibles, on les a rendues à la nature.

Pourquoi ce choix est-il fait ? Excusez-moi, je fais un petit aparté sur Creysse parce que je sais que la Chambre d'Agriculture avait aussi évoqué certains regrets. Ces terrains ont été choisis parce que la commune de Creysse est coincée entre la Dordogne et le Caudeau, et que sur les parties hautes, les zones constructibles ont déjà très largement été occupées. Je vous rappelle qu'il y a déjà 30 % de logements sociaux sur la commune de Creysse sur les plateaux et on en est fier, et tout le reste de la périphérie est occupée par des vignes ou quelques espaces boisés qu'on a souhaité conserver parce qu'ils ont un vrai intérêt environnemental et patrimonial pour nous. Ces terrains dans la vallée, ils ont l'avantage d'être desservis par une station d'épuration toute neuve, par des réseaux électriques suffisants, par des voies vertes notamment, et par des conditions de communication assez importantes puisque la fibre y est aussi. Ça c'est le choix de l'économie, donc le débat sur la vocation de ce terrain, il est passé. On a fait ce choix et on l'a fait en conscience, en essayant de faire le meilleur choix qui s'imposait à nous. Et là du coup, on se propose de renforcer en développant la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Creysse parce qu'elle est pleine et qu'on souhaite développer le sport santé sur ce lieu, histoire de créer aussi de l'attractivité pour les médecins, certains y sont très sensibles. Et puis la synergie avec l'Ophtacentre et d'autres projets qui sont en gestation nous amène à penser qu'on va pouvoir créer un vrai centre attractif sur la santé sur ce secteur.

Voilà chers collègues, ce que je voulais préciser. Avez-vous des questions ? Oui Madame.

**Mme Taveau :** Oui, j'ai simplement une question, je suis désolée pour le collègue, c'est vrai que je n'étais pas là et que je peux lire depuis tous les projets mais je le redis. Simplement, vous parlez d'attractivité. Moi j'ai bien entendu ce que vous aviez dit au départ, c'est-à-dire qu'on a un désert médical, mais moi ce que je vois et ce que j'entends autour de moi, c'est qu'on est dans une situation où on déshabille Paul pour habiller Jacques. C'est-à-dire que, est-ce que pour l'instant on a vraiment de nouveaux médecins qui sont arrivés ? Le Centre ophtalmo qui est de Bergerac, il est constitué actuellement de 3 secrétaires et 3 médecins, d'ophtalmo et l'orthoptiste, ce sont les mêmes qui vont se déplacer. Non, ce ne sont pas les mêmes. C'est-à-dire que vous voyez, moi j'aimerais bien, les gens disent on perd nos médecins de centre-ville, ils sont partis ailleurs, il n'y a pas des nouveaux qui arrivent...

**M. le Président :** On ne les perd pas Madame. On ne les perd pas.

**Mme Taveau :** On ne les perd pas, sauf que si vous voulez quand vous les aviez à Bergerac et vous devez aller à Prigonrieux, il faut forcément prendre sa voiture, etc.

**M. le Président :** Malheureusement, les gens sont amenés, pour ceux qui n'ont pas de médecin, à aller souvent à Libourne ou ailleurs. Donc si vous voulez, faire 7 km, l'enjeu il n'est pas là. On est dans une Communauté d'Agglomération, il n'y a plus de limite administrative. Ce qu'on essaie de faire, c'est très simple, quand vous parlez de l'Ophtacentre, en effet il va se déplacer de Bergerac, il va venir à Creysse, mais il va doubler sa capacité. Donc il faut arrêter de minimiser les choses. Ce ne sont pas les mêmes qui vont aller là, en effet ceux qui sont là vont se déplacer, ils vont trouver des conditions de travail parce qu'on va faire des opérations sur ce site alors qu'on ne les fait pas aujourd'hui à Bergerac, l'opération de la cataracte, etc., et ils vont doubler leurs capacités. Pour moi, doubler c'est quand même pas si mal. Et si vous voulez, l'autre enjeu, quand on crée des équipements tels que ceux que nous faisons, et nous le faisons avec conviction, il y a 2 objectifs. On ne parle pas de déplacer des médecins, ce sujet-là ne nous intéresse pas. Le sujet qui nous intéresse c'est que vous avez des médecins âgés, souvent, qui envisagent d'arrêter l'exercice de leur profession s'ils restent en cabinet médical. Aujourd'hui, on leur offre la possibilité de travailler ensemble, de diminuer leurs heures de travail et de continuer, on en a besoin. C'est-à-dire qu'un médecin qui voudrait arrêter à 65-67 ans, il prolonge, mon médecin aujourd'hui il a 76 ans, le Docteur

Pouzou, je le cite volontiers, et si on n'avait pas créé cette Maison de Santé, il aurait arrêté. Le Docteur Malige de Mouleydier, c'est la même chose, etc. Et puis on a quand même, alors ce n'est pas beaucoup, mais on a quand même récupéré une jeune médecin qui vient de Charente-Maritime, qui s'appelle le Docteur Sense et qui vient dans cette Maison de Santé parce qu'elle a décidé de travailler 35 heures, qu'elle voulait une Maison de Santé. Donc on a quand même récupéré une jeune médecin et on crée un outil. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on raisonne en aménagement du territoire et on essaie de mailler notre territoire avec des outils qui correspondent à la demande des jeunes internes. Quand on va les écouter à Limoges ou ailleurs, on essaie d'écouter ce dont ils ont besoin et ce dont ils rêvent pour venir sur les territoires. Donc ils nous disent, exercer en libéral comme on le faisait précédemment, très peu sont intéressés et chacun ici le sait bien, vous en avez une très forte proportion qui sont intéressés par ces Maisons de Santé Pluriprofessionnelles où ils travaillent en groupe, où ils peuvent, par Doctolib, adapter leur temps de travail et leur parcours professionnel, parce qu'évidemment, il y a des accidents de parcours, il y a des mamans qui veulent avoir des enfants et que souvent quand on est dans l'exercice libéral, ce n'est pas si simple. Et donc ces Maisons de Santé offrent ça.

Et il y a un troisième sujet dont on parlera dans les mois qui viennent, c'est qu'on a une offre qui nous manque un peu sur le territoire, et on y travaille avec la mairie de Bergerac, ce sont les médecins salariés. Parce qu'aujourd'hui, presque 20 % de ces futurs médecins veulent être salariés et ça ne va faire que croître cet aspect-là. Au Département, on a embauché 17 médecins salariés et je peux vous dire que les 25 000 actes qu'ils font par an, ils font besoin dans le Département. L'idée ce n'est pas de chercher à concurrencer quoi que ce soit, on n'est pas concurrents à l'intérieur de notre territoire, et on essaie de faire au mieux. Parce que quand vous avez des outils, quand on récupère la Maison de Santé au Fleix, c'est un cabinet médical qu'on a transformé, on a évité que le médecin s'en aille, ce n'est quand même pas anodin, et je vous dis 2 jeunes médecins juniors qui arrivent dans un an et demi. Si vous voulez, on peut aussi ne rien faire, et donc, on essaie de s'adapter. Sans doute que des fois on se trompe. Quand le projet de la Traverse a démarré, on nous a demandé de l'aide, on leur a octroyé une subvention de 200 000 € qu'ils nous ont demandé pour faire le projet du Docteur Cugerone. On essaie de faire au mieux partout, on n'oppose personne, il y a des choses qui se font à Bergerac, des choses qui se font à Prigonrieux, des choses à Ribagnac, et on essaie de s'adapter à tout ça.

Et je termine parce que c'est important aussi, on ne veut pas être complètement dépendant de ce développement anarchique des projets des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles. On est en train, avec l'ARS, Didier l'a rappelé tout à l'heure, de rebâtir un schéma départemental des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, c'est-à-dire qu'il y a un besoin, et d'ailleurs les financements seront conditionnés à ce schéma, de manière à mailler le territoire, essayer d'organiser. Et en fait, vous l'avez bien compris, aujourd'hui c'est un peu les médecins qui commandent, pour ne pas dire un petit peu plus, et on essaie de s'adapter. Et je crois que nos administrés qui nous regardent le savent. Perdre un médecin aujourd'hui, pour nous, c'est une catastrophe. Et croyez bien qu'on est tous concentrés et au travail pour essayer d'éviter tout cela, c'est juste ça qu'on essaie de faire. On ne cherche pas à opposer Prigonrieux à Bergerac, ou etc. On essaie de s'adapter aux situations qui naissent et qui se développent sur le territoire. Cédric, tu voulais rajouter quelque chose ?

**M. Lougrat :** Mais en fait, il y avait eu un débat un petit peu similaire pour Sigoulès, Ribagnac, et moi j'ai pu récupérer les médecins qui sont partis de Sigoulès, mais sinon ils quittaient totalement le territoire. C'est exactement la même, sinon ils s'en vont du territoire, ils vont dans un territoire où ils se plaisent d'exercer tout simplement. Il ne faut

pas dire Bergerac ou Prigonrieux ou Sigoulès ou Ribagnac, je pense que c'est vraiment le projet du territoire. Nous, à Ribagnac, on arrive à avoir des patients qui arrivent de Périgueux, de Castillonès, et c'est hors de notre compétence, mais en fait on les accueille parce qu'il n'y a pas de médecin là-bas. Comme le précisait le Président tout à l'heure, ce sont des questions de riches, on se dit pourquoi il faut qu'on fasse 2 km pour aller se faire soigner ou 10 ou 12, il y en a qui en font des centaines pour se faire soigner. Voilà c'est tout.

**M. le Président** : Merci Cédric. Ce débat de santé, on le perpétuera...

**Mme Taveau** : Je voudrais juste dire, je n'ai pas du tout l'intention d'opposer une commune contre une autre, ce n'est pas du tout la question. C'est qu'en fait, les Bergeracois et Bergeracoises se disent « j'avais mon médecin, il n'est plus là, il est parti ailleurs » et on construit des Maisons de Santé et il y a une incompréhension tout de même de tout ça. Donc peut-être expliquer plus ce que vous venez de dire, c'est que si on n'avait pas fait ça, alors on n'aurait plus eu de médecins.

**M. le Président** : Mais on l'a expliqué Madame.

**Mme Taveau** : Vous voyez, c'est un peu compliqué, on a l'impression qu'avec les Maisons de Santé, les médecins arrivent en masse, or ce n'est pas le cas. Et en fait, ce n'est pas le fait de mettre les communes les unes contre les autres, mais qu'on comprenne que ce sont des potentiels pour pouvoir attirer d'autres personnes par la suite avec des vrais projets. Et je dirais qu'une Maison de Santé où on a 2 généralistes qui se retrouvent ailleurs et où il n'y a rien de plus, ce n'est pas une vraie Maison de Santé. Une Maison de Santé, c'est un vrai projet politique, médical, qui devrait être derrière tout ça.

**M. le Président** : Alors, le projet de santé parce qu'on ne s'appelle pas Maison de Santé comme ça, les professionnels de santé construisent un projet de santé, c'est-à-dire qu'ils essaient de mettre en évidence le fait qu'il y a une valeur ajoutée sur la santé dans le parcours du patient, c'est ça le sujet. Et vous avez dit quelque chose d'essentiel, c'est-à-dire qu'on crée des outils qui vont correspondre aux souhaits des médecins de demain. C'est ça, on ne crée pas une Maison de Santé pour Monsieur Untel ou Monsieur Untel, on crée une Maison de Santé Pluriprofessionnelle pour l'avenir, c'est ça le sujet. Et peu importe, j'ai envie de dire, où est l'endroit, on a une vraie responsabilité collective à essayer d'expliquer ça à nos concitoyens. Ce n'est pas ça le sujet. Qu'ils aillent à Prigonrieux ou au Fleix ou à Ribagnac ce n'est pas le sujet, le sujet c'est qu'ils aient des médecins sur le territoire pour se faire soigner et c'est ça qu'on essaie de construire collectivement et surtout en évitant d'opposer, il faut qu'on explique à nos concitoyens la réalité de tout ça. On y reviendra, je n'ai pas de doute là-dessus.

Est-ce que quelqu'un est contre l'acquisition de ce terrain ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Merci malgré tout.

On va parler d'assainissement, Marc tu as la parole.

## DÉLIBÉRATION ET VOTE

La Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'est portée acquéreur d'un terrain situé à la Nauve sur la commune de Creysse et appartenant au GFA du château de Tiregand par délibération n°2022-166 du 7 novembre 2022. Cette acquisition portait sur la parcelle ARn°82p pour 3 375 m<sup>2</sup>. Le prix de vente était fixé à 20 €/m<sup>2</sup>.

À la suite du projet d'ophtacentre mitoyen et à des adaptations techniques, il est nécessaire de modifier la délibération n°2022-166. En effet, la surface à acquérir est de 3 108 m<sup>2</sup> et non 3 375 m<sup>2</sup>.

La présente délibération porte donc sur l'acquisition de 3 108 m<sup>2</sup> sur la parcelle AR 82p pour un montant de 20 €/m<sup>2</sup> soit 62 160 € TTC. Elle annule et remplace la délibération n°2022-166.

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser le Président à signer l'acte correspondant aux conditions énoncées ci-dessus ainsi que toute pièce se rapportant à cette affaire.

### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

## **Assainissement collectif – Protocoles de fin de contrats 2011/2022 – Bergerac**

### **D 2024 – 014**

#### **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Un contrat de délégation de service public d'assainissement collectif des communes de Bergerac, Lembras, St Laurent des Vignes, La Force et Prignonrieux a été signé avec la société VÉOLIA Eau, Compagnie Générale des Eaux le 28/12/2022. Le contrat a pris effet le 01/01/2023 pour une durée de 8 ans.

Sur la période 2011/2022, la CAB disposait d'un contrat de délégation de service d'assainissement collectif pour la commune de Bergerac avec la société VÉOLIA, Compagnie des Eaux et de l'Ozone.

Ce contrat étant échu depuis le 01 janvier 2023, il convient d'établir un protocole des dispositions précises régissant la clôture et le solde de tout compte.

L'analyse du contrat fait ressortir le bilan suivant :

	<b>Sommes dues par le délégataire</b>	<b>Sommes dues par la collectivité</b>	<b>Modalités de règlement</b>
<b>Solde du compte de renouvellement</b>	-	-	
<b>Solde du fonds de travaux</b>	146 223,81 €	-	Titre de recette à l'encontre du Délégataire
<b>Investissements</b>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>146 223,81 €</b>	-	

Le délégataire s'engage à procéder au paiement des sommes dues à réception du titre de recette.

Dans ce cadre, il convient de formaliser cet accord par une convention relative au solde du contrat de délégation des services publics d'assainissement collectif – commune de Bergerac.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- accepter le versement de la somme de 146 223.81€ due par le délégataire et inscrire cette recette au budget annexe assainissement collectif 2024 ;
- autoriser le Président à signer le protocole de fin de contrat – 2011/2022 – BERGERAC avec la société VÉOLIA, Compagnie des Eaux et de l'Ozone et toutes autres pièces afférentes à cette décision.

### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

<b>Assainissement collectif – Protocoles de fin de contrats 2011/2022 – La Force / Prigonrieux</b>
--

**D 2024 – 015**

**RAPPORTEUR : Marc LETURGIE**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Léturgie :** Merci Monsieur le Président. Je vais avoir à vous présenter 2 délibérations qui sont quasiment identiques dans l'esprit mais qui nécessitent quand même de prendre des votes différents puisqu'elles ne concernent pas les mêmes territoires géographiques. À savoir qu'elles concernent l'assainissement collectif et le protocole de fin de contrat qui nous liait entre 2011 et 2022, à savoir d'un côté les communes de Bergerac, Lembras, Saint-Laurent des Vignes, La Force et Prigonrieux, qui avaient signé donc ce contrat avec la compagnie Véolia. Un nouveau contrat a été signé au 30 décembre 2022 et un nouveau contrat est donc en place. Il s'agit maintenant, sur le contrat échu, de pouvoir récupérer les sommes que le délégataire doit ou de rembourser aux délégataires les sommes que la collectivité pourrait leur devoir. Dans le premier cas, nous avons à recevoir 146 223,81 €, le délégataire s'engage à procéder au paiement des sommes dues à réception du titre de recettes. Dans ce cadre, il convient de formaliser cet accord par une convention relative au solde du contrat de Délégation de Service Public d'assainissement collectif sur la commune de Bergerac et les communes précitées.

Les membres du Conseil sont donc invités à accepter le versement de la somme de 146 223,81 € due par le délégataire et inscrire cette recette au budget annexe assainissement collectif 2024 ; et d'autoriser le Président à signer le protocole, bien sûr, de fin de contrat 2011-2022 Bergerac avec la société Véolia compagnie des eaux l'ozone, ou toute autre pièce afférente à cette décision.

On vote la 14 sur le chiffre.

Et pour la 15, c'est exactement la même chose. On peut voter ensemble, il suffit de rapporter les chiffres. Pour la délibération 15, ça ne concerne pas les mêmes zones géographiques,

comme vous avez pu le lire, c'est bien pour ça qu'il y a une deuxième délibération. Dans ce cas-là, le délégataire doit au prestataire 28 073,42 €, et somme due par la collectivité 89 287,61 €. Vous remarquerez qu'au total, l'un plus l'autre, on est quand même en positif pour la CAB.

Même chose pour cette délibération. Accepter le versement de la somme de 28 073,42 € ; accepter le paiement de la somme de 89 287,61 ; et enfin, autoriser le Président à signer le protocole de fin de contrat 2011-2022 La Force Prigonrieux avec la société Veolia compagnie des eaux et de l'ozone.

**M. le Président** : Merci Marc. Vous avez bien compris, il s'agit d'un débat contradictoire avec le délégataire. Entre les choses qu'il a faites, les choses qu'il n'a pas faites, ce qu'il nous doit, ce qu'il ne nous doit pas, c'est le solde... La négociation a été faite au mieux et elle est positive, donc les gens qui s'en sont occupés s'en sont bien occupés.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

On continue avec la régie.

## DÉLIBÉRATION ET VOTE

Un contrat de délégation de service public d'assainissement collectif des communes de Bergerac, Lembras, St Laurent des Vignes, La Force et Prigonrieux a été signé avec la société VÉOLIA Eau, Compagnie Générale des Eaux le 28/12/2022. Le contrat a pris effet le 01/01/2023 pour une durée de 8 ans.

Sur la période 2011/2022, la CAB disposait d'un contrat de délégation de service d'assainissement collectif pour les communes de La Force et Prigonrieux avec la société VÉOLIA, Compagnie des Eaux et de l'Ozone.

Ce contrat étant échu depuis le 01 janvier 2023, il convient d'établir un protocole des dispositions précises régissant la clôture et le solde de tout compte.

L'analyse du contrat fait ressortir le bilan suivant :

	Sommes dues par le délégataire	Sommes dues par la collectivité	Modalités de règlement
<b>Programme de renouvellement électromécanique</b>	3 573,42 €	-	Titre de recette à l'encontre du Délégué
<b>Pénalité pour non curage du réseau</b>	24 500.00 €	-	Titre de recette à l'encontre du Délégué
<b>Travaux non réglés</b>	-	8 877,97 €	Facture à l'attention de la Collectivité
<b>Rattrapage sur charges non intégrées au contrat</b>		80 409,64 €	Facture à l'attention de la Collectivité
<b>Total</b>	<b>28 073,42 €</b>	<b>89 287,61 €</b>	

Chaque partie s'engage à procéder au paiement des sommes dues.

Dans ce cadre, il convient de formaliser cet accord par un protocole de fin de contrat de délégation des services publics d'assainissement collectif – communes de La Force et Prignonrieux.

### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- accepter le versement de la somme de 28 073.42 € due par le délégataire et inscrire cette recette au budget annexe assainissement collectif 2024,
- accepter le paiement de la somme de 89 287.61 € due par la communauté d'agglomération bergeracoise envers le délégataire et inscrire cette dépense au budget annexe assainissement collectif 2024
- autoriser le Président à signer le protocole de fin de contrat – 2011/2022 – LA FORCE / PRIGONRIEUX avec la société VÉOLIA, Compagnie des Eaux et de l'Ozone et toutes autres pièces afférentes à cette décision.

### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

**Assainissement collectif en régie – Conventions de prestations de service avec les communes – Avenant**

**D 2024 – 016**

**RAPPORTEUR : Marc LETURGIE**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Léturgie :** Toujours concernant l'assainissement collectif, il s'agit de conventions de prestations de service avec les communes et il s'agit d'inscrire un avenant. À savoir que l'exercice de la compétence assainissement collectif et afin de garantir un maintien du niveau de service et de proximité auprès des usagers du service, la Communauté d'Agglo Bergeracoise a conventionné avec certaines communes dotées d'un système d'assainissement collectif pour la gestion quotidienne des installations techniques.

Je vais vous passer le détail de l'article 2 qui est à modifier, et de l'article 5, mais il faut simplement retenir de ces articles qu'il s'agit effectivement de mieux rémunérer la prestation assurée par les agents communaux et de mieux assumer la prise en charge du matériel ou la mise à disposition du matériel. L'article 2 ça concerne les personnels, l'article 5 ça concerne les matériels et, effectivement, cette mise à disposition sera un peu plus réglementée, précisée et adaptée, de manière à ce qu'on soit, pour reprendre un terme ou une émission de télévision, dans le juste prix.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver les modifications stipulées dans l'avenant numéro 1 à la convention de prestations de service et à autoriser le Président à signer l'avenant numéro 1 à la convention conclue entre la Communauté d'Agglo Bergeracoise et les différentes communes concernées.

**M. le Président** : Merci Marc. Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**.

Je vais vous proposer de retirer le point numéro 17 si vous n'y êtes pas contre. Parce qu'en fait, on s'est aperçu aujourd'hui qu'on souhaitait harmoniser nos positions avec le Grand Périgueux. Vous savez qu'on travaille de concert avec le Grand Périgueux et donc on aurait besoin d'un délai supplémentaire pour réfléchir à la présentation de cette délibération.

S'il n'y a pas d'objections ? Personne n'est contre le fait qu'on la retire ? Personne ne s'abstient ? Merci beaucoup.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Considérant que dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement collectif et afin de garantir un maintien du niveau de service et de proximité auprès des usagers du service, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a conventionné avec certaines communes dotées d'un système d'assainissement collectif pour la gestion quotidienne des installations techniques ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise du 14 décembre 2020 et la convention annexée précisant les conditions et modalités de mise à disposition de moyens humains et matériels communaux auprès de la CAB ;

Considérant les relevés mensuels et annuels d'activités de 2020 à 2023 ;

Il est observé une fluctuation du temps passé par les agents selon des impératifs d'entretien des installations.

Aussi, il est proposé de modifier les articles 2 et 5 de la convention, afin de tenir compte de la réalité du temps passé, comme suit :

### Article 2 : Nature des fonctions exercées par l'agent mis à disposition.

Dans le cadre d'une bonne gestion du service sur le territoire de la Communauté et en application de l'article L. 5216-16-1 CGCT, la commune pourra réaliser les missions ci-après identifiées :

- Suivi du fonctionnement des postes de relèvement :
  - Contrôle hebdomadaire du fonctionnement et enregistrement dans un carnet de suivi,
  - Entretien des régulateurs de niveau,
  - Entretien des paniers de dégrillage
- Suivi du fonctionnement de la station d'épuration
  - Entretien des équipements,
  - Analyse des eaux épurées,
  - Nettoyage des ouvrages
  - Entretien des abords
- Accompagnement des prestataires extérieurs en cas de besoin (contrôles réglementaires de conformité électrique, SATESE ...)

Cette mise à disposition fera l'objet de relevés mensuels et d'un état récapitulatif annuel du temps passé par le personnel communal.

Ces relevés seront établis par la commune et validés par la communauté d'agglomération Bergeracoise.

Le matériel utilisé sera celui de la commune.

Afin de prendre en charge les frais d'utilisation du matériel : usure, consommables..., il sera appliqué un coefficient de gestion de 1.10 au coût horaire brut ETP.

Les deux parties conviennent qu'un bilan sera effectué en fin d'année portant sur les volumes d'heures effectuées et les problèmes rencontrés.

#### Article 5 : Conditions financières de la mise à disposition

Conformément à l'article L.5211-4-1 du C.G.C.T., la CAB s'engage à rembourser à la commune les frais de personnel et frais assimilés (rémunérations, charges sociales, taxes, cotisations, ...) ainsi que les frais liés aux matériels utilisés relatifs à la mise à disposition de l'agent territorial pour un montant fixé par délibération chaque année selon l'état récapitulatif annuel du temps passé.

Le remboursement se fera sur présentation d'un tableau récapitulatif complété et signé par les représentants de la commune et de la C.A.B.

#### **PROPOSITION :**

Les membres du conseil communautaire sont invités à :

- approuver les modifications stipulées dans l'avenant n°1 à la convention de prestations de service,
- autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention conclue entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les différentes communes concernées.

#### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

**Adhésion et transfert de compétence « Protection du point de prélèvement » (Bloc 6.31) – Transfert de la compétence optionnelle eau potable (Bloc 6.32) de la commune de Allessur-Dordogne au SMDE 24**

#### *DÉLIBÉRATION RETIRÉE*

**M. le Président :** On va passer au marché de travaux 2020 à 2024 avec sur les 3 délibérations un protocole d'accord transactionnel. Christophe, tu peux les globaliser, je pense.

D 2024 – 018

**RAPPORTEUR : Christophe GAUTHIER**

**PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Gauthier :** Oui, 3 délibérations sur des marchés de travaux. Tout d'abord, la première, la CAB a contracté avec l'entreprise ABTP Biard un marché de travaux voirie. Ce marché, notifié le 12 mars 2020, pour une durée d'un an, a été reconductible 3 fois. La société ABTP Biard a dû faire face, dans un contexte de dégradation temporaire, à des circonstances imprévisibles extérieures aux parties, du fait, en 2022, de la flambée des prix des matières premières et du risque de pénurie qui ont impacté les conditions d'exécution de prestations contractuelles. Cette situation a généré des dépenses supplémentaires, avec des conséquences financières qui ne pouvaient raisonnablement pas être prévues par les parties au moment de contracter ledit marché. Le marché n'étant pas révisable, l'économie du contrat a été bouleversée.

Comme l'a précisé le Conseil d'État dans son avis, face à une situation résultant de circonstances imprévisibles, les remèdes sont : une modification du contrat, la conclusion d'une convention dont le seul objet de l'indemnisation des charges extracontractuelle ou l'octroi par le juge d'une indemnité d'imprévision.

Dans ce contexte, conformément aux termes de la circulaire ministérielle, la société ABTP Biard s'est rapprochée de la CAB pour solliciter la prise en charge de l'augmentation des dépenses exposées résultant des circonstances imprévues. Sur la base de justificatifs, la CAB a effectivement constaté la situation d'imprévision.

Afin de remédier, il est proposé d'établir un protocole transactionnel portant sur la seule période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022 pour les travaux relatifs aux aménagements de voirie. Cet accord porte sur l'unanimité d'imprévision conclue sur la base du projet de protocole joint. Le présent protocole porte sur 90 % de la réclamation initiale détaillée en annexe et s'élevant à 26 328,64 € HT pour ABTP Biard. À savoir que ces sommes sont budgétisées.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prouver les conditions de ce protocole transactionnel et à autoriser le Président à signer ledit protocole.

**M. le Président :** Pas de questions ? Il s'agit d'une revalorisation par rapport à la hausse du prix des matériaux, c'est tout, c'est classique. Il y a eu des discussions contradictoires entre les services et l'entreprise, les 3 sont concernés. On est sur des très gros marchés, donc on est sur des sommes quand même assez logiques. Je pense que la négociation, elle n'est pas forcément à la hauteur de ce qui se passe dans les entreprises. On a vraiment négocié au mieux, il ne s'agit pas non plus de mettre les entreprises en difficulté, il faut que les choses soient cohérentes. Je crois que le travail qui a été fait sur ces 3 délibérations a été fait dans ce sens. Et bien évidemment, la même règle est appliquée aux 3 entreprises.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**. Merci.

Christophe, on continue.

## DÉLIBÉRATION ET VOTE

La CAB a contracté avec l'entreprise ABTP Biard (Agence de Bergerac) un marché de travaux VRD (Voirie et Réseaux Divers). Ce marché n°2020-004, notifié le 12 mars 2020 pour une durée d'un an, était reconductible trois fois.

La société ABTP Biard a dû faire face, dans un contexte de dégradation temporaire, à des circonstances imprévisibles, extérieures aux parties, du fait en 2022 de la flambée des prix des matières premières (produits pétroliers et fournitures de construction) et du risque de pénurie, qui ont impacté les conditions d'exécution des prestations contractuelles.

Cette situation a généré des dépenses supplémentaires avec des conséquences financières qui ne pouvaient raisonnablement pas être prévues par les parties au moment de contracter le dit marché. Ce marché n'étant pas révisable, l'économie du contrat en a été bouleversée.

Aux termes du 3° des dispositions de l'article L. 6 du code de la commande publique, applicable aux contrats entrant dans le champ de la commande publique qui ont le caractère de contrats administratifs : *« Lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisibles et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité ».*

Le droit à indemnité que détient un opérateur économique au titre de l'imprévision se justifie ainsi en vue d'assurer la poursuite de l'exécution du contrat, la continuité du service public et la satisfaction des besoins de la personne publique.

Comme l'a précisé le Conseil d'État dans son avis n° 405540 du 15 septembre 2022, face à une situation résultant de circonstances imprévisibles, les remèdes sont :

- une modification du contrat ;
- la conclusion d'une convention dont le seul objet est l'indemnisation des charges extracontractuelles ;
- ou l'octroi par le juge d'une indemnité d'imprévision.

Dans ce contexte, conformément aux termes de la circulaire ministérielle n° 6338/SG du 30 mars 2022, la société ABTP Biard s'est rapprochée de la CAB pour solliciter la prise en charge de l'augmentation des dépenses exposées résultant des circonstances imprévues.

Sur la base de justificatifs, la CAB a effectivement constaté la situation d'imprévision.

Afin de remédier à la situation, il est proposé d'établir un protocole transactionnel portant sur la seule période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022 pour les travaux relatifs aux aménagements de voirie (tp08).

Cet accord porte sur une indemnité d'imprévision conclue sur la base du projet de protocole joint.

Le présent protocole porte sur 90% de la réclamation initiale détaillée en annexe et s'élevant à 26 328,64 € HT pour ABTP Biard. (soit 90 % de 29 254,05 € HT).

## **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver les conditions de ce protocole d'accord transactionnel ;
- autoriser le Président à signer ledit protocole.

## **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

<b>Marché de travaux 2020-04 – Protocole d'accord transactionnel n° 2</b>
---

**D 2024 – 019**

**RAPPORTEUR : Christophe GAUTHIER**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Gauthier :** Pour la délibération 19, je vais vous passer lecture de tout ça. Le présent protocole porte sur une somme de 43 686,76 € pour l'entreprise Biard, pour la délibération numéro 19 et la somme est budgétisée.

Vous êtes invités à approuver les conditions de ce protocole d'accord transactionnel et autoriser le Président à signer ledit protocole.

**M. le Président :** Merci Christophe. Même explication. Pas de questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**. Merci beaucoup.

Et on poursuit Christophe pour la dernière.

### **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

La CAB a contracté avec l'entreprise ABTP Biard (Agence de Bergerac) un marché de travaux VRD (Voirie et Réseaux Divers). Ce marché n° 2020-004, notifié le 12 mars 2020 pour une durée d'un an, était reconductible trois fois.

La société ABTP Biard a dû faire face, dans un contexte de dégradation temporaire, à des circonstances imprévisibles, extérieures aux parties, du fait en 2022 de la flambée des prix des matières premières (produits pétroliers et fournitures de construction) et du risque de pénurie, qui ont impacté les conditions d'exécution des prestations contractuelles.

Cette situation a généré des dépenses supplémentaires avec des conséquences financières qui ne pouvaient raisonnablement pas être prévues par les parties au moment de contracter le dit marché. Ce marché n'étant pas révisable, l'économie du contrat en a été bouleversée.

Aux termes du 3° des dispositions de l'article L. 6 du code de la commande publique, applicable aux contrats entrant dans le champ de la commande publique qui ont le caractère de contrats administratifs : *« Lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisibles et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité ».*

Le droit à indemnité que détient un opérateur économique au titre de l'imprévision se justifie ainsi en vue d'assurer la poursuite de l'exécution du contrat, la continuité du service public et la satisfaction des besoins de la personne publique.

Comme l'a précisé le Conseil d'État dans son avis n° 405540 du 15 septembre 2022, face à une situation résultant de circonstances imprévisibles, les remèdes sont :

- une modification du contrat ;
- la conclusion d'une convention dont le seul objet est l'indemnisation des charges extracontractuelles ;
- ou l'octroi par le juge d'une indemnité d'imprévision.

Dans ce contexte, conformément aux termes de la circulaire ministérielle n° 6338/SG du 30 mars 2022, la société ABTP Biard s'est rapprochée de la CAB pour solliciter la prise en charge de l'augmentation des dépenses exposées résultant des circonstances imprévues.

Sur la base de justificatifs, la CAB a effectivement constaté la situation d'imprévision.

Afin de remédier à la situation, il est proposé d'établir un protocole transactionnel portant sur la seule période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022 pour les travaux relatifs aux travaux de canalisation, pose et fourniture d'assainissement (tp 10a).

Cet accord porte sur une indemnité d'imprévision conclue sur la base du projet de protocole joint.

Le présent protocole porte sur 90% de la réclamation initiale détaillée en annexe et s'élevant à 43 686, 76 € HT pour ABTP Biard. (soit 90 % de 48 540,84 € HT)

#### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver les conditions de ce protocole d'accord transactionnel ;
- autoriser le Président à signer ledit protocole.

#### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

### **Marché de travaux d'assainissement 2020-02 – Protocole d'accord transactionnel**

**D 2024 – 020**

**RAPPORTEUR : Christophe GAUTHIER**

#### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Gauthier :** Pour la dernière, il y a une erreur de chiffre, tout simplement à la fin. Le présent protocole porte sur 90 % de la réclamation initiale détaillée en annexe et s'élevant pour Eurovia Aquitaine, c'est la somme qui est marquée, 81 529,74, et pour l'entreprise ETR

sous-traitant, c'est la somme de 81 716,91 € HT. C'est à rectifier, il y a eu une erreur dans les protocoles. C'est à modifier.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à prouver les conditions de ce protocole d'accord transactionnel et d'autoriser le Président à signer ledit protocole.

**M. le Président** : Ce ne sont pas des montants anodins, ce sont des montants importants qui reflètent bien l'inflation et la hausse des matériaux qu'on a tous constatées, notamment dans ce secteur d'activité. J'ai envie de dire heureusement qu'on a fait la fiscalisation. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dernier dossier ? Il n'y en a pas.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'**unanimité**. Merci beaucoup.

Et on va terminer par la motion que va nous lire Pascal.

## DÉLIBÉRATION ET VOTE

La CAB a contracté avec l'entreprise EUROVIA AQUITAINE (Agence de Bergerac) un marché de travaux d'assainissement. Ce marché n°2020-002, notifié le 12 mars 2020 pour une durée d'un an, était reconductible trois fois.

La société EUROVIA AQUITAINE et son sous-traitant ETR ont dû faire face, dans un contexte de dégradation temporaire, à des circonstances imprévisibles, extérieures aux parties, du fait en 2022 de la flambée des prix des matières premières (produits pétroliers et fournitures de construction) et du risque de pénurie, qui ont impacté les conditions d'exécution des prestations contractuelles.

Cette situation a généré des dépenses supplémentaires avec des conséquences financières qui ne pouvaient raisonnablement pas être prévues par les parties au moment de contracter le dit marché. Ce marché n'étant pas révisable, l'économie du contrat en a été bouleversée.

Aux termes du 3° des dispositions de l'article L. 6 du code de la commande publique, applicable aux contrats entrant dans le champ de la commande publique qui ont le caractère de contrats administratifs : *« Lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisibles et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité ».*

Le droit à indemnité que détient un opérateur économique au titre de l'imprévision se justifie ainsi en vue d'assurer la poursuite de l'exécution du contrat, la continuité du service public et la satisfaction des besoins de la personne publique.

Comme l'a précisé le Conseil d'État dans son avis n° 405540 du 15 septembre 2022, face à une situation résultant de circonstances imprévisibles, les remèdes sont :

- une modification du contrat ;
- la conclusion d'une convention dont le seul objet est l'indemnisation des charges extracontractuelles ;
- ou l'octroi par le juge d'une indemnité d'imprévision.

Dans ce contexte, conformément aux termes de la circulaire ministérielle n° 6338/SG du 30 mars 2022, la société EUROVIA AQUITAINE et son sous-traitant ETR se sont rapprochés de la CAB pour solliciter la prise en charge de l'augmentation des dépenses exposées résultant des circonstances imprévues.

Sur la base de justificatifs, la CAB a effectivement constaté la situation d'imprévision.

Afin de remédier à la situation, il est proposé d'établir un protocole transactionnel portant sur la seule période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 décembre 2022.

Cet accord porte sur une indemnité d'imprévision conclue sur la base du projet de protocole joint.

Le présent protocole porte sur 90% de la réclamation initiale détaillée en annexe et s'élevant à :

Pour Eurovia Aquitaine : 81 529,74 € HT (représentant 90 % de 90 588,60 € HT)

Pour ETR (sous-traitant) : 81 716,91 € HT (représentant 90 % de 90 796,56 € HT)

### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à :

- approuver les conditions de ce protocole d'accord transactionnel ;
- autoriser le Président à signer ledit protocole.

### **DÉCISION :**

Adopté par 66 voix pour.

## **Motion de soutien aux agriculteurs (sur table)**

**D 2024 – 021**

**RAPPORTEUR : Pascal LIABASTE**

### **PRÉSENTATION ET INTERVENTIONS :**

**M. Liabaste** : Merci Président. Il n'aura échappé à personne la colère et le désarroi du monde agricole exprimés lors des semaines passées. Toutes les filières aujourd'hui sont en souffrance pour différentes raisons, mais le résultat est le même, on ne vit plus décemment de ce métier. Nous sommes d'ailleurs plusieurs à pouvoir le mesurer dans cette salle, soit directement pour les exploitants agricoles, mais aussi les retraités agricoles qui, comble de cette histoire, se voient dotés d'une retraite trop faible, faute de revenus suffisants durant leur carrière. Sans parler des salariés du para-agricole, qui voient leur clientèle diminuer année après année.

Il nous est donc apparu de vous proposer une motion en faveur de l'agriculture, document issu d'une synthèse de nos constats respectifs. Cet automne, les agriculteurs avaient déjà retourné les panneaux dans nos villes et villages pour signifier que les pouvoirs publics marchaient sur la tête. En janvier, c'est un mouvement d'ampleur que les agriculteurs français ont enclenché avec des manifestations et des blocages, exprimant leur colère mais aussi leur souffrance, rejoignant ainsi leurs collègues européens. En Bergeracois, ces

manifestations ont permis aux élus de la CAB de rencontrer les agriculteurs du territoire et d'échanger avec eux sur les difficultés.

Considérant l'importance économique de l'agriculture en Dordogne, représentant 2,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires, forte de 6 000 exploitations, dont 710 producteurs pour la viticulture bergeracoise ; considérant le rôle majeur joué par les agriculteurs dans l'entretien et la mise en valeur des paysages de Dordogne, contribuant ainsi à l'attractivité du territoire particulièrement bergeracois avec l'œnotourisme ; considérant comme justifiées les revendications exprimées par les agriculteurs sur le manque de considération et de reconnaissance d'une profession victime de l'agribashing, alors même que son premier rôle est de nourrir la population, la nécessité d'une juste rémunération de leur travail, la nécessité de stabiliser les règles et normes qui leur sont imposées pour atteindre la souveraineté alimentaire, le besoin de restaurer la confiance avec les institutions européennes grâce à une politique agricole commune partagée. Rappelant le programme d'excellence alimentaire mis en œuvre par la CAB, afin d'offrir aux agriculteurs du territoire un revenu décent, en valorisant et commercialisant leur production grâce à la Légumerie créée sur le site de l'Escat. Rappelant l'engagement de la CAB pour moderniser l'abattoir de Bergerac, outil indispensable au maintien de l'élevage sur le territoire. Rappelant l'achat par la CAB de la ferme des Nébouts, afin de créer un espace agricole test permettant aux agriculteurs de se former et de disposer de fonciers agricoles pour faciliter leurs futures installations. Rappelant l'attachement de la CAB à assurer une bonne gestion de la ressource en eau, symbolisée par la création d'un service dédié aux grands cycles de l'eau et par la signature récente du contrat de progrès territorial avec l'Agence de l'eau. Rappelant les aides apportées par la CAB à la viticulture, en subventionnant par exemple l'ADELFA, on vient d'en parler tout à l'heure, ou encore en investissant massivement sur Quai Cyrano pour mettre en valeur les vins et le terroir bergeracois. Constatant les annonces faites par le Gouvernement, portant sur l'abandon de la hausse du Gasoil Non Routier, la mise en place de mesures de simplification et d'aides d'urgence, notamment pour la filière viticole et l'agriculture biologique, le versement des aides PAC dans des délais plus brefs et un contrôle renforcé des industriels et distributeurs dans le cadre de la loi Egalim.

Demande au Gouvernement de mettre en œuvre rapidement les mesures annoncées, de tenir compte des difficultés récurrentes et structurelles des agriculteurs en interdisant les achats en dessous du prix de revient des produits agricoles, en garantissant un revenu digne, tenant également compte de leur rôle sociétal en les accompagnant d'un point de vue financier, afin de leur permettre d'être à la hauteur des enjeux de la transition agroécologique.

Pour les élus de la CAB, l'enjeu est de développer une agriculture durable et créatrice de valeur ajoutée, permettant de maintenir des exploitations agricoles, car il ne peut y avoir de pays sans paysans.

Il est donc proposé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire d'adopter la motion de soutien aux agriculteurs.

**M. le Président** : Merci Pascal. Merci à ceux qui ont travaillé sur ce texte. Il se veut équilibré, je crois qu'il l'est. J'espère qu'il n'y a pas trop de remarques et qu'on pourra le voter à une large majorité.

Y a-t-il des remarques ? Madame Taveau.

**Mme Taveau** : Oui, globalement il n'y a aucun problème, juste le problème des phyto. C'est-à-dire qu'on n'en parle pas du tout, même si à la fin de la motion il est dit « afin de leur permettre d'être à la hauteur des enjeux de la transition agroécologique ». C'est-à-dire que

vous avez tous entendu le fait que le Gouvernement, dans les propositions qui sont faites, il y a cette proposition de... vous comprenez ce que je veux dire.

**M. le Président** : Oui, je vois ce que vous voulez dire...

**Mme Taveau** : Actuellement, vous le savez peut-être, par exemple les usagers de la crèche de Saint-Sauveur demandent beaucoup moins de phyto autour. Donc comment on pourrait le faire apparaître dans cette motion pour qu'il n'y ait pas de problèmes ?

**M. le Président** : Je crois que ça apparaît déjà. C'est comment on accompagne cette transition et c'est tout l'enjeu du défi qui est à relever.

Je fais partie aussi du monde agricole puisqu'à titre professionnel, je le revendique, je cotise à la MSA et je suis agriculteur de l'eau. On est tout à fait conscient de ça et on ne fait pas ça par plaisir, ceux qui en utilisent encore, et je crois que les efforts ont été faits de manière significative, parce que les premiers utilisateurs sont les premières victimes et ils le savent eux-mêmes. En fait, on n'est pas complètement inconscients. Mais à un moment, il faut que la société, les consommateurs d'abord et les gouvernants d'autre part, accompagnent cette transition économique. Parce qu'elle est économique, pour qu'elle soit possible, sinon tout se casse la figure. Et on est confronté à cette triste réalité. Elle est résumée dans ça. Et c'est pour ça qu'on parle d'accompagnement, parce qu'on veut tous le mieux mais on a du mal quand même à se priver des supermarchés. Et donc à un moment, on est tous, quelque part, si on se regarde le matin dans la glace, confrontés à cette contradiction qui n'est pas forcément volontaire aussi, parce qu'on ne choisit pas forcément ses modes de consommation, et je le sais bien. Vous voyez, même quand Pascal parle de la Légumerie, on ne va pas réouvrir le débat, mais on a créé cet outil, et c'est un outil qui, à titre collectif, pourrait être un moyen de renforcer la rémunération des maraîchers et des agriculteurs vertueux et on a du mal. On a du mal à aller jusqu'au bout de la démarche. Ça va venir, il faut du temps mais le temps, on fait comment pour vivre en attendant ce temps, Madame ? C'est ça le sujet. Et le sujet, il est à relever collectivement. On achète, je le dis souvent et je vais me répéter parce qu'il vaut mieux se répéter que se contredire, on achète un prix, on n'achète pas un produit. Aujourd'hui c'est ce qu'on fait, on va acheter un prix, on ne va pas acheter un produit et là on se trompe. Eh oui, mais alors il y a des questions, on ne va pas évoquer tout ça, c'est un vrai débat de société qu'il faut avoir dans des formats peut-être un peu plus restreints. Mais à un moment, cette question elle est posée à la société tout entière et aux acteurs. Donc aujourd'hui, on n'a pas voulu évoquer ça, c'est dans toutes nos têtes, parce que c'est un sujet, et je pense que la formule de l'accompagnement me paraît juste. Il faut savoir ce qu'on veut en fait, il faut savoir ce qu'on veut.

J'espère avoir répondu un peu à votre question, je la trouve légitime et je l'entends, elle est posée, mais on est quand même dans des entreprises et ces entreprises-là, elles ont des équilibres économiques à assumer. René.

**M. Visentini** : Oui, je voudrais intervenir simplement pour vous redire, hier soir, il y avait une émission sur la 6. Ceux qui ont eu la chance de la regarder, ça complète bien ce qu'a dit Pascal, les difficultés que rencontre le monde agricole aujourd'hui. C'était une émission sensationnelle pour remettre un petit peu en phase ce que les personnes en dehors de l'agriculture ne connaissent pas de l'agriculteur. Et ça, c'est très important. C'était une émission sensationnelle. Si quelqu'un l'a regardée, c'était formidable hier soir. Je le dis parce que j'ai revu un petit peu des intervenants. On sait que c'était à la hauteur de refaire un petit peu marche arrière sur le côté écologique des plantations de haies et tout ce qui s'ensuit et ce qu'on peut apporter à la nature. Merci.

**M. le Président** : Merci René de ce témoignage. D'autres interventions ? On va voter.

Est-ce que quelqu'un est trop embêté pour soutenir cette motion ? Est-ce que quelqu'un est contre, quelqu'un s'abstient ? Une abstention, c'est un moindre mal, ça fait l'unanimité quand même.

Adopté à la **majorité**.

Merci à toutes et à tous et je propose de lever la séance, à moins que quelqu'un ait quelque chose de plus à rajouter ? Bonne fin de soirée et puis merci à Thierry et à son équipe d'avoir préparé le repas.

## **DÉLIBÉRATION ET VOTE**

Cet automne, les agriculteurs avaient déjà retourné les panneaux de nos villes et villages pour signifier que les pouvoirs publics marchaient sur la tête.

En janvier, c'est un mouvement d'ampleur que les agriculteurs français ont enclenché avec des manifestations et des blocages exprimant leur colère mais aussi leur souffrance rejoignant ainsi leurs collègues européens. En Bergeracois, ces manifestations ont permis aux élus de la CAB de rencontrer les agriculteurs du territoire et d'échanger avec eux sur leurs difficultés.

Considérant l'importance économique de l'agriculture en Dordogne représentant 2.8 milliards d'euros de chiffre d'affaire, forte de 6.000 exploitations dont 710 producteurs pour la viticulture Bergeracoise ;

Considérant le rôle majeur joué par les agriculteurs dans l'entretien et la mise en valeur des paysages de Dordogne contribuant ainsi à l'attractivité du territoire particulièrement en Bergeracois avec l'œnotourisme ;

Considérant comme justifiées les revendications exprimées par les agriculteurs sur :

- Le manque de considération et de reconnaissance d'une profession victime de l'agribashing alors même que son premier rôle est de nourrir la population.
- La nécessité d'une juste rémunération de leur travail.
- La nécessité de stabiliser les règles et normes qui leur sont imposées pour atteindre la souveraineté alimentaire.
- Le besoin de restaurer la confiance avec les institutions européennes grâce à une Politique Agricole Commune partagée.

Rappelant le Programme d'Excellence Alimentaire mis en œuvre par la CAB afin d'offrir aux agriculteurs du territoire un revenu décent en valorisant et commercialisant leurs productions grâce à la légumerie créée sur le site de l'ESCAT ;

Rappelant l'engagement de la CAB pour moderniser l'abattoir de Bergerac, outil indispensable au maintien de l'élevage sur le territoire ;

Rappelant l'achat par la CAB de la ferme des Nebouts afin de créer un espace agricole test permettant aux agriculteurs de se former et de disposer de foncier agricole pour faciliter leurs futures installations ;

Rappelant l'attachement de la CAB à assurer une bonne gestion de la ressource en eau symbolisé par la création d'un service dédié au Grand Cycle de l'Eau et par la signature récente du Contrat de Progrès Territorial avec l'Agence de l'Eau ;

Rappelant les aides apportées par la CAB à la viticulture en subventionnant par exemple l'ADELFA ou encore en investissant massivement sur Quai Cyrano pour mettre en valeur les vins et le terroir Bergeracois ;

Constatant les annonces faites par le Gouvernement portant sur l'abandon de la hausse du Gazole Non Routier, la mise en place de mesures de simplification et d'aides d'urgence notamment pour la filière viticole et l'agriculture biologique, le versement des aides PAC dans des délais plus brefs et un contrôle renforcé des industriels et distributeurs dans le cadre de la loi EGALIM,

Demandent au Gouvernement de mettre en œuvre rapidement les mesures annoncées, de tenir compte des difficultés récurrentes et structurelles des agriculteurs en interdisant les achats en dessous du prix de revient des produits agricoles, en leur garantissant un revenu digne tenant également compte de leur rôle sociétal, en les accompagnant d'un point de vue financier afin de leur permettre d'être à la hauteur des enjeux de la transition agroécologique.

Pour les élus de la CAB, l'enjeu est de développer une agriculture durable et créatrice de valeur ajoutée permettant de maintenir des exploitations agricoles car il ne peut y avoir de Pays sans paysans.

**PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à adopter la motion de soutien aux agriculteurs.

**DÉCISION :**

Adopté par 64 voix pour, et 2 abstentions.

**Ordre du jour modifié**

	<b>PROCES-VERBAL</b>
	Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 décembre 2023
	<b>ORDRE DU JOUR</b>
	Adoption de l'ordre du jour
	<b>POUR INFORMATION</b>

	Présentation de l'ESCAT
	<b>POUR DELIBERATION</b>
1	Installation d'un conseiller communautaire
2	Désignation d'un représentant au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
3	Rapport d'Orientations Budgétaires 2024
4	Budget principal – Ouverture de crédits anticipés sur l'investissement du budget primitif 2024
5	Attribution de subventions
6	Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise
7	Modification de l'intérêt communautaire
8	Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire
9	Désignation du référent déontologue pour les élus locaux
10	Attribution d'une aide financière forfaitaire à un interne en médecine générale dans un cabinet libéral sur le territoire de la CAB
11	Réalisation de la Véloroute de la Vallée de la Dordogne (v91) - Acquisition des bandes de terrain à Saint-Pierre d'Eyraud appartenant à Madame & Monsieur Feytout
12	Adoption du règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ADO'ROC
13	Acquisition de terrain à Creysse pour extension de la Maison de Santé de l'Est Bergeracois-modification
14	Assainissement collectif - Protocole de fin de contrat – 2011/2022 - BERGERAC
15	Assainissement collectif – Protocole de fin de contrat – 2011/2022 – LA FORCE et PRIGONRIEUX
16	Assainissement collectif en régie- - Conventions de prestations de service avec les communes - Avenant
18	Marché de travaux 2020-04 - protocole d'accord transactionnel n°1
19	Marché de travaux 2020-04 - protocole d'accord transactionnel n°2
20	Marché de travaux d'assainissement 2020-02 - protocole d'accord transactionnel

21	Motion de soutien aux agriculteurs
	<b>POUR INFORMATION</b>
	Décisions

### Décisions du président présentées pour information

Décisions prises par délégation du conseil communautaire en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales et consultables au service « Administration Générale » de la CAB :

<b>L2023-085</b>	Demande de subvention à Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour le cofinancement du poste de chef de projet Action Cœur de Ville pour 2023-2024 .
<b>L2023-098</b>	Pôle entrepreneurial – conclusion d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise à disposition d'un bureau rue Ragueneau à Bergerac, pour un loyer mensuel de 300 € HT, pour une durée de 3 ans.
<b>L2023-099</b>	Programme d'Excellence Alimentaire : Travaux d'aménagement de la ZAE Rivières à Bergerac - signature d'un devis d'un montant de 15 189.35 € avec Alliance Forêt Bois pour l'exploitation de terrains pour le développement d' une activité de maraîchage par la Sas Franchemont.
<b>L2023-100</b>	Signature d'un bail d'habitation avec Mme Bergeon sur le site des Nebouts à Prignonrioux, pour un loyer mensuel de 500 € du 1 <sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024
<b>L2023-101</b>	Signature d'une convention d'occupation de locaux avec la mairie de Mouleydier pour l'installation de l'Espace France Services, à titre gratuit, depuis janvier 2022
<b>L2023-103</b>	Conclusion d'un contrat de prêt avec la banque Postale pour un montant de 600 000 € sur le Budget principal
<b>L2023-104</b>	Conclusion d'un contrat de prêt avec la banque Postale pour un montant de 548 000 € sur le Budget principal
<b>L2023-105</b>	Conclusion d'un contrat de prêt avec la banque Postale 450 000 € sur la ZAE de Saint Lizier
<b>L2023-106</b>	Conclusion d'un contrat de prêt avec la banque Postale 880 000 € sur la ZAE des Sardines
<b>L2023-107</b>	Avenant n°3 aux tarifs de la saison culturelle 2023-2024

<b>L2023-108</b>	ESCAT – Conclusion d'un bail commercial avec la SARL Périgord Gabarres, pour un loyer mensuel de 333.50 € HT, du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2032 (bâtiment n°8) à Bergerac
<b>L2023-109</b>	ESCAT – Signature d'une convention d'occupation d'un local à titre gratuit avec la SARL SCOP La Nové à Bergerac (Bâtiment n°5), du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024
<b>L2023-110</b>	Conclusion d'un contrat de prêt de 2 352 000 € avec la Banque des Territoires pour le financement des travaux de renouvellement et d'extension du réseau d'assainissement des communes de Bergerac, Lembras, Le Fleix, Mouleydier, Monbazillac et Saint Germain-et-Mons du budget annexe « Assainissement »
<b>L2023-111</b>	Contrat de développement et de transitions du Grand Bergeracois – Demande de subventions auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et de l'Europe pour le financement du poste de Chargé de mission thématique « développement économique et emploi »- Année 2023-2024 : - Annule et remplace la décision L2023-003
<b>L2023-112</b>	Contrat de développement et de transitions du Grand Bergeracois – Demande de subventions auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et de l'Europe pour le financement du poste de chargé de mission thématique « Démarche alimentaire du Grand Bergeracois – Année 2023-2024 » : - Annule et remplace la décision L2023-004
<b>L2023-113</b>	ESCAT – Demande de subventions auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR) pour la mise aux normes du bâtiment n°5 pour les personnes à mobilité réduite
<b>L2023-115</b>	Demande de subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation de l'ALSH de Toutifaut à Bergerac pour les années 2024-2025-2026
<b>L2023-116</b>	Demande de subventions auprès du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et de l'État - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la rénovation et l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire au Fleix
<b>L2023-117</b>	ESCAT – Demande de subventions auprès de l'État (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR) pour la séparation des réseaux
<b>L2023-118</b>	Demande de subvention auprès de l'État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR) pour la réhabilitation du gymnase du Roc à Creysse
<b>L2024-001</b>	Tarifs généraux des services pour 2024
<b>L2024-008</b>	Avenant aux tarifs généraux - modification des tarifs du service jeunesse ALSH Ado'Roc
<b>L2024-010</b>	Avenant aux tarifs généraux- modifications et précisions des tarifs de la légumerie
<b>L2024-002</b>	Signature d'un bail à clauses environnementales à M Enrick Georges sur le site des Ne-bouts à Prigonrieux, loyer annuel de 300 €, pour un terrain de 1.5 hectares, du 1 <sup>er</sup> février 2024 au 31 janvier 2033

<b>L2024-003</b>	Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de l'ALSH de Toutifaut – Phase 1 désamiantage et démolition, pour un montant de 44 064 €HT avec l'entreprise ODETEC
<b>L2024-005</b>	ESCAT - Conclusion d'un bail dérogatoire avec le groupement d'employeurs Inter-Emploi, pour un loyer mensuel de 200 € HT, du 1 <sup>er</sup> février 2024 au 31 mars 2025 (bâtiment n°5)
<b>L2024-006</b>	ESCAT – Conclusion d'un bail dérogatoire avec Coop Alpha pour la maison du gardien (guérite) pour un loyer mensuel de 50 € HT, du 16 janvier 2024 au 15 août 2024

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 20h45.

DELMARES	Frédéric	Président	
SCOTTI	Marie-Hélène	Secrétaire de séance	